

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),*  
*sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR*  
*L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

---

TOME XXI

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Par M. Bernard PARMANTIER,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Fernand Chatelain, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, René Debesson, Hector Dubois, Raymond Dumont, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 13), 574 (tome IV), 575 (tome V) et in-8° 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 9) (1978-1979).

---

Loi de finances. — Communauté économique européenne (CEE) - Départements d'Outre-Mer.

## SOMMAIRE

	Pages.
Introduction .....	5
<b>PREMIERE PARTIE. — Les problèmes communs à l'ensemble des Départements d'Outre-Mer .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — La situation démographique et le problème des migrations .....</b>	<b>7</b>
1. — Le mouvement démographique naturel .....	7
2. — Les migrations .....	8
<b>CHAPITRE II. — La mise en valeur des ressources agricoles, forestières et maritimes .....</b>	<b>10</b>
1. — La politique agricole .....	10
2. — L'économie forestière .....	13
3. — La pêche .....	14
<b>CHAPITRE III. — La situation de l'emploi et les mesures en faveur de la diversification des activités économiques .....</b>	<b>16</b>
1. — Le sous-emploi dans les DOM et l'indemnisation du chômage.	16
2. — Les actions en faveur de la création d'emplois .....	16
<b>CHAPITRE IV. — La politique de développement touristique .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE V. — L'amélioration des relations aériennes et maritimes entre la métropole et les DOM .....</b>	<b>20</b>
1. — Les transports aériens .....	20
2. — Les transports maritimes .....	21
<b>CHAPITRE VI. — La départementalisation sociale : récapitulation des mesures de protection sociale étendues aux Départements d'Outre-Mer depuis 1977 .....</b>	<b>22</b>
1. — Les mesures sociales intervenues depuis 1977 .....	22
2. — Mesures en préparation .....	25
<b>CHAPITRE VII. — L'Etat d'avancement du programme d'action prioritaire n° 7 du VII<sup>e</sup> Plan : « Accélérer la départementalisation économique des Départements d'Outre-Mer » .....</b>	<b>26</b>
1. — Les actions en faveur du développement agricole .....	26
2. — L'action en faveur de l'hygiène et de l'habitat social .....	27
<b>CHAPITRE VIII. — L'intégration des DOM dans la Communauté économique européenne .....</b>	<b>28</b>
1. — Les dispositions de la politique communautaire applicables aux DOM .....	28
2. — Les conséquences des dispositions de la Convention de Lomé pour les DOM .....	28
3. — L'évolution de la politique communautaire et les DOM .....	29

	Pages.
<b>DEUXIEME PARTIE. — L'évolution de la situation économique de chacun des Départements d'Outre-Mer en 1977-1978</b> .....	31
<b>CHAPITRE PREMIER. — La Guadeloupe</b> .....	31
1. — La production agricole .....	31
2. — L'industrie .....	32
3. — Le tourisme .....	32
4. — La construction et les travaux publics .....	32
<b>CHAPITRE II. — La Martinique</b> .....	34
1. — La production agricole et la pêche .....	34
2. — L'industrie .....	35
3. — Le tourisme .....	35
4. — La construction et les travaux publics .....	36
<b>CHAPITRE III. — La Réunion</b> .....	37
1. — L'agriculture et la pêche .....	37
2. — L'industrie .....	39
3. — Le tourisme .....	39
4. — La construction et les travaux publics .....	39
<b>CHAPITRE IV. — La Guyane</b> .....	41
1. — La forêt, l'agriculture et la pêche .....	41
2. — Les activités minières et l'industrie .....	44
3. — Le tourisme .....	45
4. — Le logement et les travaux publics .....	46
<b>CHAPITRE V. — Saint-Pierre-et-Miquelon</b> .....	48
1. — La mise en place du statut départemental .....	48
2. — L'évolution de la pêche et des activités qui lui sont liées ....	49
3. — Les autres activités .....	52
4. — Les transports et les équipements publics .....	54
<b>CHAPITRE VI. — Mayotte</b> .....	57
1. — Les ressources .....	57
2. — L'action en faveur du développement économique et du progrès social .....	58
<b>TROISIEME PARTIE. — Le budget des DOM pour 1979</b> .....	61
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les crédits du Secrétariat d'Etat</b> .....	62
1. — Les dépenses ordinaires .....	64
2. — Les dépenses en capital .....	65
<b>CHAPITRE II. — L'évolution de l'ensemble des dépenses de l'Etat bénéficiant aux DOM</b> .....	70
<b>Conclusion</b> .....	71

	Pages.
<b>Examen en commission</b> .....	73
1. — Audition du Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.....	73
2. — Examen des conclusions du rapport pour avis.....	75
 <b>Annexes :</b>	
ANNEXE I. — Répartition par départements des crédits inscrits au budget des DOM et des crédits d'investissement des divers Ministères techniques destinés aux DOM pour 1979 .....	81
ANNEXE II. — Les principaux programmes d'investissement financés en 1977 et 1978 par les autres Ministères .....	83
ANNEXE III. — La réorganisation du système du financement des investissements dans les DOM et l'activité des organismes de crédit en 1977 et 1978 .....	87
ANNEXE IV. — Répartition par départements et par grands secteurs d'intervention des autorisations de programme de la section centrale du FIDOM en 1977 et 1978 .....	91
ANNEXE V. — Evolution du produit intérieur brut et des transferts publics dans les trois principaux DOM .....	93

---

Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois, notre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie du budget des départements d'outre-mer en vue de prononcer un avis sur les dispositions qu'il comporte.

Votre rapporteur croit refléter l'esprit de cette saisine en orientant son propos sur l'évolution sociale et économique de ces départements.

Il s'agit moins, en effet, pour notre commission de se livrer à une analyse détaillée de crédits budgétaires dispersés entre plusieurs départements ministériels que de tenter d'apprécier la contribution qu'apporteront, en 1979, les finances publiques au développement économique des DOM et à la promotion sociale de leurs habitants.

Notre démarche comportera donc :

- un examen des principaux problèmes économiques communs à la plupart des Départements d'Outre-Mer ;
- une revue de la situation de chacun de ces départements en sorte d'en apprécier l'évolution récente ;
- une présentation des crédits du Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer et des dépenses consacrées par les autres Ministères à ces départements.

## PREMIERE PARTIE

### LES PROBLEMES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Affectés d'une démographie encore vigoureuse, les Départements d'Outre-Mer sont confrontés à la nécessité d'accroître la mise en valeur de leur potentiel productif dans des conditions de volume et de diversification de nature à réduire progressivement leur dépendance économique extérieure.

#### CHAPITRE PREMIER

##### La situation démographique et le problème des migrations.

###### 1. — LE MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE NATUREL

Par suite de l'action menée en matière de régulation des naissances et du recours aux migrations, l'expansion démographique des quatre principaux DOM tend à se ralentir.

En Martinique, le taux de natalité est passé de 3,08 % en 1967 à 1,83 % en 1976, le nombre actuel des naissances étant descendu de 10 000 en 1966 à 6 700 en 1975.

En Guadeloupe, le taux de natalité reste plus élevé avec 2,15 % en 1976 contre 3,32 % en 1967, le nombre des naissances étant passé de 10 078 en 1966 à 8 250 en 1975.

Une tendance analogue peut être constatée à la Réunion où le taux de natalité a diminué de 1,2 % entre 1967 et 1976, se stabilisant à cette date à 2,6 % ; le nombre des naissances a régulièrement décru, passant de 16 900 en 1965 à 12 800 en 1976.

Ces départements présentent une population extrêmement jeune : 52 % de moins de vingt ans aux Antilles et à la Réunion.

La population de la Guyane a augmenté de 10 700 habitants entre 1967 et 1974, atteignant à cette date plus de 52 000 habitants. Le taux de natalité a légèrement décliné entre 1968 et 1975, passant de 3 à 2,6 ‰ ; le nombre annuel des naissances diminuant, entre 1967 et 1975, de 1 690 à 1 470.

L'arrivée des classes jeunes à l'âge de la procréation permet de prévoir que les mesures en faveur des limitations des naissances et l'encouragement aux migrations ne suffiront pas à maîtriser l'accroissement de la population de ces départements.

## 2. — LES MIGRATIONS

En 1977, plus de 11 000 personnes originaires des DOM se sont implantées en Métropole, ce chiffre marquant une légère diminution par rapport aux deux années précédentes. Sur cet effectif on comptait :

- 2 600 Martiniquais ;
- 2 580 Guadeloupéens ;
- 5 700 Réunionnais ;
- 165 Guyanais.

L'analyse de l'évolution du mouvement migratoire depuis 1970 indique un maintien de la progression des migrations réunionnaises, une stabilisation au niveau de 5 000 personnes par an des migrations antillaises. Si l'on examine les modes de migrations, on constate une augmentation du nombre des migrants stagiaires de la Formation professionnelle des adultes (FPA) depuis 1976, une diminution des placements directs et une progression régulière des mouvements de regroupement familial. L'action en faveur des migrations est assurée conjointement par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et le Bureau des migrations des Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM).

L'ANPE exerce la responsabilité de la sélection et du placement des travailleurs migrants, cependant que le BUMIDOM conserve la charge des admissions en formation professionnelle, de l'implantation des militaires après l'accomplissement de leur service national en Métropole, des regroupements familiaux et des actions d'accompagnement et d'accueil.

Le tableau ci-après retrace l'ensemble des concours publics affectés au BUMIDOM depuis 1976. On y relève notamment l'importance relative des dotations du Fonds social européen.

**Concours publics dont a bénéficié le BUMIDOM depuis 1976  
et dont il bénéficiera en 1979.**

	DTOM subvention principale.	DTOM autres subvent.	DTOM subvention départe- mentales.	SUBVENT. Ministère du travail.	FONDS social européen.
1976 .....	24 250 000	1 491 000	3 449 000	367 372	7 000 000
1977 + collectif..	25 160 000 4 000 000	611 300	3 168 560	347 226	7 500 000
1978 .....	27 660 000	850 000	3 500 000	350 000	8 000 000
1979 (prévision) ..	29 960 000	850 000	3 500 000	375 000	8 500 000

Malgré la contribution qu'elles apportent à l'équilibre démographique des DOM, les migrations, par les carences locales qu'elles révèlent et par les difficultés sociologiques qu'elles provoquent, ne sauraient être considérées comme le palliatif aux insuffisances économiques de ces départements.



## CHAPITRE II

### La mise en valeur des ressources agricoles, forestières et maritimes.

1. — LA POLITIQUE AGRICOLE dans les départements d'outre-mer est dominée par deux ordres de préoccupations complémentaires :

— assurer l'écoulement des productions destinées à l'exportation : sucre, culture tropicales, agrumes ;

— renforcer la diversification des productions agricoles en vue d'accroître l'autonomie alimentaire des territoires.

#### a) *Les cultures destinées à l'exportation.*

Les productions destinées à être écoulées sur le marché national ou européen font l'objet d'une organisation communautaire pour ce qui concerne le sucre, l'ananas de conserve et le tabac, ou d'une organisation nationale de leur marché pour le rhum et les bananes.

Ces organisations de marchés se révèlent particulièrement favorable pour la production sucrière puisqu'elles offrent une garantie intégrale de prix et de commercialisation sur un quota qui, pour les DOM, s'élève à 466 000 tonnes de sucre. Le prix d'intervention sur le quota A a été fixé, dans les DOM, à 27,53 unités de compte pour la campagne 1977-1978.

Le développement de la production sucrière mondiale intervenu à la suite de la pénurie des années 1972-1973 a engendré une tendance au plafonnement des cours mondiaux. Afin de ne pas concourir à l'abaissement des prix du sucre, la CEE, bien qu'elle ne soit pas tenue par les dispositions de l'accord international sur le sucre du 7 octobre 1977, s'est volontairement engagée à réduire le volume de ses exportations. Cette autorégulation des exportations par la Communauté a entraîné une limitation de la production sucrière dans les DOM et, par suite, une tendance à la stabilisation du prix du sucre dans ces zones.

Cette caractéristique trouve cependant une compensation appréciable dans la garantie d'écoulement et de prix offerte par l'organisation communautaire.

En 1977, la production sucrière des trois départements producteurs s'est élevée à 360 000 tonnes ; les prévisions pour 1978 s'établissent à 348 000 tonnes.

Malgré les perspectives de saturation du marché mondial, la production sucrière dans les DOM continue à constituer l'une des bases de l'économie agro-alimentaire.

Le caractère décisif de cette production dans l'économie de la Réunion justifie la poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation de l'économie sucrière lancé en 1974.

*L'organisation du marché du rhum* constitue le corollaire des dispositions prises en faveur de la production sucrière. Le régime contingentaire reconduit jusqu'au 31 décembre 1979 par la loi de finances pour 1977 offre aux producteurs de rhum les garanties d'écoulement et de prix pour une part importante de leur production.

La diminution de la consommation de rhum constatée en Métropole, de l'ordre de 20 % par an, conduit les producteurs d'Outre-Mer à rechercher des débouchés sur de nouveaux marchés et à diversifier leurs variétés.

La production totale de rhum pour les quatre départements s'est élevée à 265 000 hectolitres d'alcool pur en 1977, et à 284 000 hectolitres pour la campagne 1978.

*La production de bananes* connaît un accroissement régulier en Guadeloupe et en Martinique (respectivement 103 000 tonnes, + 1,98 % ; 188 000 tonnes, + 11,90 % en 1977). L'année 1978 semble confirmer la bonne tendance constatée dans l'évolution des prix avec un taux de progression de l'ordre de 9 %.

*L'ananas de conserve* connaît par contre un déclin préoccupant, la production étant passée de 12 000 tonnes en 1975 à 6 300 tonnes en 1977. L'aide communautaire fixée à 325 UC par tonne en 1978, qui garantit un prix minimum de 16,25 UC par quintal de fruit frais, devrait contribuer à stabiliser la production d'ananas à 25 000 tonnes de fruits frais et à 13 000 tonnes de conserves en 1980.

*Les autres cultures* : elles font l'objet de programmes de développement, soit du fait de leur caractère générateur d'emplois : le tabac, soit en raison de l'existence de débouchés en métropole et dans la CEE.

La culture du tabac ne semble pas connaître une diffusion suffisante aux Antilles où la production ne subsiste qu'en Guadeloupe et a décliné de 33 tonnes en 1974-1975, à 27 tonnes en 1976-1977. La Réunion a produit 130 tonnes de tabac en 1976-1977, au lieu de 149 tonnes au cours de la précédente campagne.

La production réunionnaise des huiles essentielles (géranium, vétyver) décline depuis la crise qui a affecté leurs prix en 1975. La situation de la culture de vanille est satisfaisante par suite de la bonne tenue du marché mondial. Les exportations se sont rapidement développées depuis dix ans (+ 45 %). Les fluctuations de la production sont dues aux accidents climatiques: 1974 : 80,16 tonnes ; 1975 : 104,35 tonnes ; 1976 : 104,1 tonnes ; 1977 : 55 tonnes. Le prix de la vanille porté de 11 à 18 F le kilogramme ne bénéficie plus, par cette suite de cette augmentation, de la subvention du FORMA.

Les cultures maraîchères et fruitières : avocat, aubergine, sont susceptibles de développement par suite de l'existence de débouchés sur le marché européen. Toutefois, face à une concurrence aigüe d'autres pays producteurs, il importe de veiller à l'application de la sauvegarde communautaire et à l'adaptation des régimes d'aides à ces cultures qui tiennent compte des conditions particulières de coût dans les DOM.

b) *Les efforts en vue de l'accroissement de l'autonomie alimentaire des DOM.*

*La promotion de l'élevage* est l'un des instruments déterminants en vue d'une diversification des productions agricoles et d'une diminution de la dépendance alimentaire.

Le développement de l'élevage bovin et porcin fait l'objet de programmes qui s'intègrent à la réalisation du PAP n° 7 du VII<sup>e</sup> Plan. Ces programmes mis en œuvre en Guyane, aux Antilles et à la Réunion, bénéficient des interventions du FORMA et de dotations du Fonds d'investissement des Départements d'Outre-Mer (FIDOM). Ils comportent une gamme diversifiée de mesures portant sur les structures de production (création d'exploitations), la formation des éleveurs, l'acquisition de reproducteurs, l'amélioration génétique des espèces, la défense sanitaire et l'organisation de la production et de la commercialisation.

Les premiers résultats semblent particulièrement encourageants à la Réunion où la production de viande bovine est passée de 582 tonnes en 1975 à 1 071 tonnes en 1977, soit environ 45 % du volume des importations.

La production guadeloupéenne de viande bovine s'établit à environ 3 500 tonnes par an, couvrant environ la moitié des besoins locaux.

La production de viande bovine en Martinique reste stationnaire avec environ 2 000 tonnes, cependant que la progression importante de la consommation entraîne un accroissement des importations : 1 540 tonnes de bovins vivants et 4 370 tonnes de viande et abats frais en 1977.

Ces chiffres, qu'il conviendrait de corriger en leur ajoutant le volume des abattages non contrôlés, montrent la difficulté rencontrée pour diffuser l'élevage dans les DOM. Sans minimiser le caractère incitatif des aides directes (prime aux éleveurs pour les naissances), il semble que la promotion de l'élevage soit subordonnée à une augmentation de la valeur culturelle des terres par des bonifications foncières (épierrage, irrigation) et à une amélioration de la qualification des agriculteurs.

La formation des agriculteurs est entreprise dans le cadre de programmes de développement pluriannuels mis au point dans les quatre principaux DOM avec la participation de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA), des collectivités locales et du FIDOM. Les actions de formation sont conduites par des Syndicats d'utilité agricole et de développement (SUAD) ainsi que par les SAFER à l'occasion de leurs opérations de restructuration foncière. Les programmes de vulgarisation et de formation s'appuient sur des recherches appliquées menées par des instituts spécialisés dans l'agronomie tropicale.

## 2. — L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Le marché des bois tropicaux a été fortement affecté par la crise de 1974 ; il connaît depuis 1976 une certaine reprise au niveau des quantités importées par les pays consommateurs, ainsi qu'au niveau des prix. Cependant, cette reprise ne s'est pas confirmée en 1977, les importations françaises ayant fléchi, cette année là, de 7 %.

La mise en valeur et l'exploitation de la forêt sont particulièrement déterminantes pour l'avenir de l'économie guyanaise. A ce titre, elle constitue l'élément principal du plan de développement global mis en œuvre à partir de 1975.

Un projet commun de la société International Paper et de La Cellulose du Pin prévoyait la transformation sur place de 500 000 mètres cubes de bois par an sous forme de bois de sciage, de

placage et de déroulage, les déchets servant à la production d'électricité. Le retrait de la société La Cellulose du Pin du projet et l'impossibilité de trouver un accord avec EDF pour la commercialisation du surplus d'énergie produite ont amené une refonte du projet initial intervenue en février 1978.

Le projet remanié a ramené à 100 000 mètres cubes le volume de l'exploitation annuelle, 35 % de ce tonnage étant traité sur place par une scierie.

Un autre projet, portant sur une exploitation annuelle de 70 000 mètres cubes de grumes, a reçu l'agrément des Pouvoirs publics et a bénéficié d'une prime d'équipement de neuf millions de francs. Deux sociétés ont mis au point des programmes d'exploitation forestière portant, chacun, sur environ 30 000 mètres cubes de production annuelle.

Dès lors que leur mise en œuvre s'effectuerait dans des conditions satisfaisantes, la réalisation de ces projets d'exploitation forestière devrait aboutir à un accroissement substantiel de la production guyanaise qui s'est élevée à environ 50 000 mètres cubes en 1977.

La production forestière de la Guadeloupe est transformée par deux scieries dont la plus importante a été installée en 1976. La production de ces deux entreprises devrait permettre de couvrir les besoins locaux.

### 3. — LA PÊCHE

Les ressources procurées par la pêche dans les quatre principaux DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon paraissent encore limitées compte tenu des aptitudes naturelles que présentent ces départements.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, trois chalutiers modernes affrétés par la Société Interpêche et trente-huit doris ont pêché 8 400 tonnes de poisson en 1976. La quasi-totalité de cette production est transformée en filets ou en quartiers congelés écoulés sur le marché international de Boston. Cette caractéristique rend la pêche saint-pierraise très dépendante des fluctuations du marché mondial. La pêche et les industries de transformation qui lui sont liées occupent environ 240 personnes à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'évolution de cette activité demeure subordonnée aux conclusions des négociations en cours entre la France et le Canada, relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche dans la zone économique canadienne.

En Martinique, la pêche fait vivre environ 30 000 personnes et produit environ 5 000 tonnes de poisson dont 10 % capturés par des bateaux de fort tonnage. Cette production reste sensiblement inférieure aux besoins du marché intérieur qui sont de l'ordre de 10 à 12 000 tonnes. Ce déséquilibre justifie la mise en œuvre d'un « plan pêche » martiniquais fondé sur la rénovation de la pêche artisanale, la promotion de la pêche au large et le développement de l'aquaculture. Ces trois objectifs sont poursuivis par une action d'ensemble portant à la fois sur l'amélioration des équipements de pêche et de transformation et sur la formation des marins-pêcheurs.

Une situation analogue prévaut en Guadeloupe où la pêche constitue l'activité de subsistance de près de 12 000 personnes avec une production de l'ordre de 5 000 tonnes. Un plan de développement de la pêche s'attache à améliorer l'équipement en navires en sorte de mieux tirer parti des ressources locales de poisson.

A la Réunion, la pêche ne constitue qu'une activité de subsistance à caractère artisanal, la pêche industrielle étant exercée par des armements étrangers. Il convient de signaler la tentative de développement de l'aquaculture effectuée par une ferme pilote d'élevage de tortues marines.

La pêche en Guyane présente les caractéristiques d'une activité de subsistance avec une production de 1 088 tonnes pour la petite pêche et de 153 tonnes pour la pêche au large. Deux sociétés assurent la transformation et réalisent les exportations sous forme de produits congelés ou fumés. Ces sociétés reçoivent en outre les livraisons des armements étrangers, en particulier des crevettes pêchées par des navires américains, japonais et vénézuéliens.

Malgré des aides publiques portant sur des prix des carburants et sur les investissements, la pêche paraît constituer un potentiel de ressources encore largement inexploité dans des départements insulaires ou côtiers.

### CHAPITRE III

#### La situation de l'emploi et les mesures en faveur de la diversification des activités économiques.

##### 1. — LE SOUS-EMPLOI DANS LES DOM ET L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE

Malgré le recours à l'immigration, le chômage reste une caractéristique permanente de la situation économique des DOM. Les données résultant de l'exploitation du recensement de 1974 font apparaître, pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, un nombre de chômeurs de près de 70 000 personnes pour une population active totale de 344 000 travailleurs.

Le régime d'aide publique aux chômeurs et de l'assurance chômage ne s'applique pas dans les DOM. L'indemnisation du chômage prend la forme de rémunérations égales au SMIC versées aux travailleurs licenciés-demandeurs d'emploi employés sur des chantiers publics. En application d'une décision d'un Conseil restreint du 24 novembre 1977, les travailleurs licenciés pour cause économique bénéficient d'une priorité d'embauche sur les chantiers de développement local et perçoivent une indemnité horaire égale au montant du SMIC majoré de 10 %.

Ces aides aux travailleurs privés d'emploi sont attribuées sur des crédits du Ministère du Travail. Leur montant global est passé de 43 137 000 F en 1977 à 50 800 000 F en 1978.

##### 2. — LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

Elles sont constituées par l'extension, aux Départements d'Outre-Mer des dispositions prises au titre du Pacte national pour l'emploi et par les mesures en faveur des investissements créateurs d'emplois.

*Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes.*

Les dispositions de la loi et des décrets du 5 juillet 1977, de même que celles de la loi du 6 juillet 1978 complétées par les décrets du 28 juillet 1978 ont été étendues aux DOM.

La mise en œuvre du Pacte national pour l'emploi dans les DOM a permis la création de 3 545 emplois en 1977. La reconduction de ces dispositions en 1978 et leur extension aux femmes cherchant un emploi, au moins deux ans et au plus cinq ans après la naissance d'un enfant, devrait contribuer à la résorption du chômage.

*Les aides à l'industrialisation.*

Elles comportent un dispositif fiscal, des aides directes et une politique incitative de financement des investissements :

— les aménagements fiscaux concernent les bénéficiaires locaux réinvestis (décret n° 52-152 du 13 février 1952) ; l'exonération de l'impôt sur les bénéfices futurs des sociétés nouvelles (article 9 de la loi n° 60-1368 du 21 décembre 1960) ; l'exonération de l'impôt sur les bénéfices réalisés en métropole et réinvestis dans les DOM (article 9 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971). En 1977, l'application de ces différents avantages fiscaux a porté sur une somme de 44,2 millions de francs, contre 36,7 millions de francs l'année précédente ;

— les aides directes sont attribuées sous forme de prime d'équipement (décret n° 61-623 du 27 juin 1961) et de prime d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales (décret n° 65-1005 du 25 novembre 1965). Les aides à l'investissement sont accordées par des agréments individuels prononcés sur avis des commissions locales ou centrales compétentes. Cependant, pour les investissements inférieurs à 2 millions de francs, la prime d'équipement est fixée forfaitairement à 20 % de leur montant.

En 1977, le total des aides budgétaires s'est élevé à 41,2 millions de francs au lieu de 39,8 millions de francs en 1976. La prime d'équipement a représenté, en 1977, un montant total de subventions de 53 millions de francs, pour un investissement de 263 600 000 F permettant la création de 1 775 emplois.

Le tableau ci-après récapitule le coût, pour le Trésor public, des aides budgétaires et fiscales accordées depuis 1975 dans les quatre principaux DOM en faveur du développement des activités productives.



	1975	1976	1977	1978 (6 mois).
Primes d'équipement.....	4,2	22,1	28,1	14,6
Primes d'emploi.....	7,9	16,9	9,3	4,3
Primes d'orientation agricole.....	1,2	0,1	3,6	
Aides de la Marine marchande aux investissements du secteur de la pêche et des cultures marines.....	0,8	0,6	0,1	
<b>Total des aides budgétaires...</b>	<b>14,1</b>	<b>39,8</b>	<b>41,2</b>	<b>(1) 18,9</b>
Article 238 bis E I (a).....	18,4	15,3	(2) 19,3	(4) 2,7
Article 238 bis E II (a).....	0,03	0,7	0,4	0,2
Article 238 bis H (a).....	9,6	13,4	(3) 16,5	(5) 4
Article 208 quater (a).....	8,1	8,0	8	3,9
<b>Total des aides fiscales.....</b>	<b>36,1</b>	<b>36,7</b>	<b>44,2</b>	<b>10,8</b>
<b>Coût total des aides.....</b>	<b>50,2</b>	<b>76,5</b>	<b>85,4</b>	<b>(1) 29,7</b>

(a) Source : DGI.

(1) Total provisoire.

(2) Dont : 5,8 Guadeloupe, 4,6 Martinique, 0,7 Guyane, 8,2 Réunion.

(3) Dont : 5,6 Guadeloupe, 7 Martinique, 2,9 Guyane, 1 Réunion.

(4) Dont : 0,735 Guadeloupe, 1,234 Martinique, 0,285 Guyane, 0,435 Réunion.

(5) Dont : 1 Guadeloupe, 1,5 Martinique 1,5 Réunion.

La confrontation du nombre des chômeurs — environ 75 000 personnes — avec le nombre des emplois créés par suite de l'attribution d'aides publiques (de l'ordre de 5 500), montre le caractère marginal de l'action publique en faveur du développement de l'emploi.

Cette constatation confirme la nécessité de la poursuite d'une politique de développement des activités économiques fondée sur l'ensemble des potentialités locales.

Parmi ces potentialités, le tourisme constitue une ressource encore partiellement sous-utilisée.

## CHAPITRE IV

### **La politique de développement touristique.**

Elle est précisément dominée par le souci de favoriser, grâce à l'implantation d'équipements d'accueil et de loisir, la création de nouveaux emplois. Elle est en outre marquée par la préoccupation d'éviter la création d'unités touristiques réservées à une clientèle aisée et mal intégrées aux sociétés locales.

Les Antilles présentent une vocation touristique particulièrement affirmée. Avec une capacité d'accueil d'environ 10 600 lits dont 8 600 dans des hôtels de classe internationale, le tourisme constitue la seconde branche d'activité procurant environ 2 500 emplois directs et 3 000 à 4 000 emplois indirects dans chacune des deux îles.

L'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier a porté sur un montant total de 3 096 000 F au cours des trois dernières années, permettant l'aménagement de près de 1 200 chambres et entraînant la création de 385 emplois. Cependant, malgré un accroissement du nombre des séjours touristiques de 124 % de 1973 à 1977, on ne peut manquer de redouter une insuffisance de rentabilité des équipements d'hébergement.

La promotion de la vocation touristique des DOM demeure en tout état de cause subordonnée à une maîtrise du coût des séjours, en particulier de celui des transports aériens.

## CHAPITRE V

### L'amélioration des relations aériennes et maritimes entre la Métropole et les DOM.

L'accroissement des échanges économiques avec la Métropole, le renforcement des solidarités entre les communautés humaines aussi bien que le développement touristique des DOM sont subordonnés à une amélioration des liaisons aériennes et maritimes entre la France et ces départements d'une part, les DOM et les pays voisins d'autre part.

#### 1. — LES TRANSPORTS AÉRIENS

Malgré la limitation apportée à l'augmentation des tarifs passagers (+ 7,5 % en moyenne pondérée en 1978), le coût des voyages aériens demeure trop élevé pour une grande partie de la clientèle potentielle (à titre d'exemple, le prix d'un billet aller et retour en classe économique, entre la Réunion et Paris, se monte à 7 900 F en classe économique et à 4 600 F pour un séjour de quinze à quarante-cinq jours). De plus, la prolifération de tarifs particuliers, même si elle correspond au souci d'adapter le prix des voyages aériens à la nature des déplacements ou à la situation des différentes catégories de voyageurs, peut constituer un facteur de complexité et de disparité.

En dépit du coût élevé des transports aériens, on constate une progression constante des déplacements entre la métropole et les DOM :

Nombre de personnes transportées entre la Métropole et les DOM.

	SUR LA DESSERTE des Antilles et de la Guyane.	SUR LA DESSERTE de la Réunion.
1975 .....	300 000	66 000
1976 .....	340 000	81 700
1977 .....	373 000	91 600
1978 .....	410 000	102 600

Le problème de la desserte aérienne se pose dans des conditions particulièrement difficiles à Saint-Pierre et Miquelon puisque ce département ne dispose pas d'un aéroport équipé d'un système d'atterrissage tous temps, ni, *a fortiori*, d'une liaison directe avec la métropole.

## 2. — LES TRANSPORTS MARITIMES

Après avoir connu une période de stabilité en 1976, les tarifs des transports maritimes ont fortement augmenté en 1977 et 1978. Les tarifs sur la liaison Métropole—Réunion ont subi une hausse de 22,55%, entre janvier 1977 et avril 1978, cependant que les tarifs entre les Antilles et la métropole augmentaient de 33 % pendant la même période.

Le développement du transport de conteneurs devrait favoriser une amélioration de la rentabilité du service des compagnies maritimes et, par conséquent, permettre une limitation des hausses tarifaires. La construction de quais à conteneurs est en cours à Fort-de-France et à la Pointe-aux-Galets, à la Réunion; des réalisations analogues seront entreprises à Pointe-à-Pitre et à Mayotte avec le concours de crédits de l'Etat et de la CEE.

Comme l'ont unanimement exprimé les orateurs lors du récent débat que le Sénat a consacré à la situation des Départements d'Outre-Mer, l'amélioration des relations aériennes et maritimes entre la métropole et les DOM doit constituer l'une des manifestations concrètes de la départementalisation économique.

## CHAPITRE VI

### La départementalisation sociale : récapitulation des mesures de protection sociale étendues aux Départements d'Outre-Mer depuis 1977.

Même si les conditions particulières des Départements d'Outre-Mer conduisent à adapter aux caractéristiques de leur peuplement et de leur économie les mesures d'action sociale, l'amélioration des droits et protections sociales des travailleurs et des familles constitue, pour leurs bénéficiaires, la manifestation la plus concrète de la départementalisation.

#### 1. — MESURES SOCIALES INTERVENUES DEPUIS 1977

##### d) *Prestations familiales.*

Les revalorisations des allocations familiales intervenues en Métropole en 1977 et 1978 : de 10,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 1977, de 6,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 1978 et de 3,91 % au 1<sup>er</sup> juillet 1978 ont été répercutées dans les DOM en intégralité sur les allocations individuelles.

Pour l'allocation de logement de caractère familial étendue aux DOM par la loi du 11 juillet 1975 et le décret du 25 juin 1976; un décret du 28 mars 1978 en a actualisé le barême.

Un décret du 2 décembre 1977 a ramené de cent cinquante jours à quatre-vingt-dix jours la durée du travail minimale exigée pour permettre le maintien des prestations familiales aux travailleurs involontairement privés d'emploi.

Un décret du 28 décembre 1977 a étendu aux DOM l'allocation de parent isolé avec certaines mesures d'adaptation.

Le complément familial a été créé dans les DOM par la loi du 29 décembre 1977. Le décret fixant les adaptations par rapport au complément familial de Métropole, nécessitées par la situation démographique, les structures familiales et le niveau des revenus, va être publié. Cette prestation représentera un gain net pour ses bénéficiaires évalués à 50 000, puisque les prestations fusionnées dans le complément familial n'étaient pas attribuées aux familles des DOM, à l'exception des fonctionnaires qui percevaient l'allocation de salaire unique.

Pour permettre l'amélioration de l'habitat et la résorption des bidonvilles, notamment par la réalisation de parcelles viabilisées, une dotation supplémentaire de 10 000 000 F a été attribuée au titre du FAS et répartie entre les quatre DOM en application d'un arrêté du 5 août 1977.

L'article 49 de la loi du 17 juillet 1978 a introduit dans les DOM l'allocation de logement de caractère social. Son application exigera la réalisation préalable de dispositions financières et administratives qui sont étudiées par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Environnement.

• b) *Assurances sociales.*

Pour les marins-pêcheurs embarqués sur des navires armés à la petite pêche et à la pêche côtière, la loi du 27 avril 1977 et son décret d'application du 29 novembre 1977 ont offert la faculté d'acquitter à un taux réduit à 50 % les cotisations d'assurances sociales et d'assurance vieillesse versées à l'Etablissement national des invalides de la Marine avec une réduction correspondante pour les marins comptant moins de quinze ans de service à la date du 1<sup>er</sup> mai 1977, du taux des pensions et de certaines prestations d'assurance maladie.

c) *Aide sociale.*

Les plafonds d'octroi des allocations d'aide sociale aux personnes âgées, infirmes, grands infirmes non travailleurs et travailleurs ont été relevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977 par un décret du 21 septembre 1977.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, les plafonds ont été à nouveau relevés pour les personnes âgées par un décret du 29 mars 1978.

Les autres catégories d'intéressés bénéficient désormais, en application de l'article 35 de la loi d'orientation en faveur des handicapés, de la nouvelle allocation aux handicapés adultes servie dans les DOM selon les mêmes modalités qu'en Métropole.

d) *Santé publique.*

En matière de protection maternelle, la loi du 23 décembre 1977 a institué dans les DOM une prime aux futures mères de famille après chacun des examens prénataux et après l'examen postnatal obligatoires. Cette prime est payée sur le budget des PMI et remboursée par les organismes de sécurité sociale pour leurs ressortissants respectifs. Le montant et les modalités de paiement ont été fixées par le décret du 17 mars 1978.

e) *Travail et emploi.*

*Relèvement du Smic.* — Aux mêmes dates et dans les mêmes proportions qu'en Métropole. Le Smic de la Réunion, ayant un taux inférieur à celui des Antilles-Guyane, bénéficie depuis 1975 d'une augmentation supplémentaire de 2 % à l'occasion de la fixation du Smic au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année au titre de la croissance. Ce processus de rattrapage amorcé en juillet 1975 s'est poursuivi en juillet 1976, juillet 1977 et juillet 1978.

*Aide aux travailleurs privés d'emploi.* — Les crédits inscrits au budget du Ministère du Travail et délégués aux préfets des DOM pour permettre l'ouverture des chantiers de développement sont augmentés d'année en année.

En application d'une décision du Conseil restreint du 24 novembre 1977, les travailleurs licenciés pour cause économique dans les DOM bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978 d'une priorité d'embauche sur les chantiers et sont rémunérés pendant leur présence sur ceux-ci sur la base du Smic majoré de 10 %. Pour réaliser cette mesure, une dotation spéciale de 5 000 000 F a été inscrite au collectif budgétaire 1978.

*Agence nationale pour l'emploi.* — Dans les trois DOM insulaires, des Agences nationales pour l'emploi ont été implantées.

Les mesures prévues dans le second pacte national pour l'emploi par la loi du 6 juillet 1978 relative à l'emploi des jeunes et de certaines catégories de femmes sont applicables dans les DOM comme en Métropole comme l'ont été celles du premier plan d'action de 1977.

f) *Pour Saint-Pierre-et-Miquelon.*

Une ordonnance n° 77-1102 du 26 décembre 1977 a étendu les dispositions de nature législative du Code du travail, les dispositions du Code de la famille et de l'aide sociale (à l'exception des titres III et IV); elle a adapté le Code de la santé publique pour tenir compte de l'existence d'un service de santé qui assure les fonctions de prévention et de soins.

En matière de sécurité sociale, le Code de la sécurité sociale n'a pas été étendu et les régimes locaux très favorables ont été maintenus. L'ordonnance a créé une caisse de prévoyance qui assurera l'intégralité de la protection sociale.

## 2. — MESURES EN PRÉPARATION

Un projet de loi étendant aux exploitants agricoles des DOM le bénéfice des régimes métropolitains d'assurance obligatoire et d'assurance complémentaire contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture sera soumis au Parlement à sa prochaine session.

### a) *Allocation de logement.*

Un décret modifiant le décret du 25 juin 1976 va être prochainement publié. Il ramène la durée de travail exigée pour l'ouverture du droit à l'allocation de cent cinquante à quatre-vingt-dix jours au cours de l'année civile de référence ou, à défaut, de quinze à dix jours dans le mois considéré. Il prend en compte pour le calcul de son montant les enfants au-delà du quatrième en portant le coefficient actuellement limité à 2,6 à 2,9 pour un ménage ou une personne ayant cinq enfants ou personnes à charge et à 3,1 pour un ménage ou une personne ayant six enfants ou personnes à charge et davantage.

### b) *Assurance maladie des travailleurs indépendants.*

(Artisans, industriels et commerçants et membres  
des professions libérales.)

Les conseils généraux ont été consultés sur un projet d'extension aux DOM du régime en vigueur en Métropole. Leur avis favorable à l'application de la loi métropolitaine a été assorti de conditions relatives aux structures à mettre en place et aux taux de cotisations. Le dossier est à l'étude pour une décision prochaine.

### c) *Généralisation des prestations familiales.*

Seuls demeurent encore exclus dans les DOM du bénéfice des prestations familiales les employeurs et travailleurs indépendants et les demandeurs d'emplois.

Le Gouvernement a décidé, dans la perspective d'une généralisation des prestations familiales, que dans une première étape, il serait fait application aux travailleurs indépendants, s'ils le demandent, du régime actuellement en vigueur en Métropole, c'est-à-dire qu'en paiement des cotisations à partir d'un certain niveau de revenus, correspondrait l'octroi de prestations sous condition d'un minimum d'activité professionnelle.

Les conditions d'application de cette mesure sont à l'étude.



## CHAPITRE VII

### L'état d'avancement du programme d'action prioritaire n° 7 du VII<sup>e</sup> Plan : « Accélérer la départementalisation économique des Départements d'Outre-Mer ».

Le programme du VII<sup>e</sup> Plan consacré au développement des DOM comporte deux actions :

- l'accroissement, la diversification et la régularisation de la production agricole dans les départements insulaires et la Guyane ;
- l'amélioration de l'hygiène et de l'habitat social.

Une dotation budgétaire de 1 339 millions de francs constants était prévue pour assurer le financement des réalisations prévues au titre de ce programme.

A la fin de 1979, le taux d'exécution budgétaire au cours des quatre années du Plan sera de 75,8 %, le taux moyen d'exécution de l'ensemble des PAP s'établissant à 75,1 %.

En 1979, 233 millions de francs seront consacrés au financement des réalisations prévues au PAP n° 7, contre 297 millions de francs en 1978.

Les principales réalisations entreprises dans le cadre du PAP n° 7 au cours de l'année 1978 concernent :

#### 1. — LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Les travaux d'irrigation effectués en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, qui portent à plus de 7 000 hectares les superficies nouvelles irriguées depuis 1976, le VII<sup>e</sup> Plan prévoyant l'irrigation de 9 000 hectares.

Les actions en faveur de la culture du riz et du développement de l'élevage en Guyane mis en œuvre dans le cadre de programmes de vulgarisation et d'expérimentation et encouragées par des aides aux investissements.

## 2. — L'ACTION EN FAVEUR DE L'HYGIÈNE ET DE L'HABITAT SOCIAL

Des programmes de lutte contre les parasitoses intestinales ont été engagés aux Antilles sur la base d'enquêtes épidémiologiques.

Un effort d'information et d'éducation sanitaire est poursuivi à la Réunion.

La réforme du financement de l'habitat dans les DOM fondée sur un regroupement de l'ensemble des crédits destinés à la construction sociale sur une ligne budgétaire unique, favorise une meilleure utilisation des dépenses publiques en fonction des ressources des catégories sociales concernées.

## CHAPITRE VIII

### L'intégration des DOM dans la Communauté économique européenne.

Les Départements d'Outre-Mer étant partie intégrante de la France, ils sont inclus dès l'origine dans la CEE. L'article 227 du Traité de Rome a cependant admis le caractère spécifique de la situation de ces départements et a reconnu aux institutions communautaires une responsabilité particulière vis-à-vis de leur développement.

#### 1. — LES DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE AFFLICABLES AUX DOM

Les DOM ne bénéficient pas automatiquement des interventions du FEOGA qui sont appliquées au coup par coup ; les marchés du sucre et du tabac rentrent dans l'organisation commune de marché. En outre, depuis 1976, un système de « deficiency payment » est octroyé aux conserves d'ananas en contrepartie de l'ouverture des contingents tarifaires communautaires à taux réduits pour les importations des pays tiers.

Depuis 1977, la section « Garantie » du FEOGA intervient dans les DOM au profit des céréales. Les DOM participent à la politique communautaire mise en œuvre en matière de pêche et de droit de la mer.

Le Fonds social européen intervient dès l'origine dans les DOM ; depuis 1976, le Fonds européen de développement régional (FEDER) et la section « Orientation » du FEOGA sont habilités à accorder des aides dans les DOM. La politique européenne des zones défavorisées est mise en œuvre depuis leur délimitation dans les départements d'Outre-Mer intervenue en juillet 1976.

#### 2. — LES CONSÉQUENCES DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE LOMÉ POUR LES DOM

La Convention de Lomé, signée en février 1975, organise une zone de libre échange intégral entre la CEE et plus de cinquante Etats du Tiers-Monde, à l'exception de quelques produits relevant de la politique agricole commune. Plus de 95 % des produits de ces Etats bénéficient ainsi d'une franchise tarifaire totale

et de la préférence communautaire. Par contre, les Etats signataires des accords de Lomé jouissent d'une totale autonomie tarifaire et contingentaire vis-à-vis des produits de la CEE.

Ces dispositions s'appliquent aux échanges avec les départements d'Outre-Mer, avec certains assouplissements pour les produits agricoles et une clause de sauvegarde spécifique.

La mise en œuvre de la Convention de Lomé, malgré ces adaptations particulières, a entraîné une aggravation des conditions de la concurrence pour les productions agricoles des DOM dont les prix de revient sont souvent nettement plus élevés que dans les pays du Tiers-Monde.

La Convention de Lomé, signée pour cinq ans, doit être renouvelée aux termes de négociations ouvertes le 24 juillet 1978. Il importe que le Gouvernement français fasse montre d'une fermeté suffisante pour amener les autorités communautaires à prendre en compte la situation et les intérêts spécifiques aux Départements d'Outre-Mer. La clause de sauvegarde et les dispositions particulières relatives aux marchés des bananes et du rhum devront impérativement être maintenues.

### 3. — L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE ET LES DOM

Les principaux dossiers en cours d'étude concernent :

— la proposition de règlement communautaire portant organisation des marchés dans le secteur de l'alcool éthylique d'origine agricole ; elle aurait pour conséquence de substituer au régime contingentaire du rhum issu de la loi du 31 décembre 1922 un système de « deficiency payments » ;

— la proposition de directives relatives à l'harmonisation des droits d'accise sur les alcools ; le Gouvernement français s'attache à veiller au maintien des avantages dont bénéficient les producteurs de rhum par suite de l'existence d'un droit d'accise à taux minoré ;

— l'organisation nationale du marché de la banane qui doit s'effectuer dans le respect des dispositions des réglementations communautaires et des obligations résultant des accords de Lomé ;

— les négociations commerciales multilatérales entreprises dans le cadre du GATT : le Gouvernement français est intervenu auprès des instances communautaires afin que les concessions tarifaires éventuelles ne portent pas sur les productions traditionnelles des DOM ;

— l'organisation économique des Départements d'Outre-Mer : la cour de justice des Communautés a été saisie d'une question préjudicielle portant sur l'interprétation à donner de l'article 227 du Traité de Rome en ce qu'il prévoit que les dispositions du traité non applicables dès sa publication seront déterminées au plus tard deux ans après son entrée en vigueur par des décisions du Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission. Une décision de la cour de justice des Communautés devrait intervenir avant la fin de l'année pour préciser si, en l'absence de décision du Conseil dans les délais prévus, les dispositions du traité s'appliquent de plein droit, ou si, au contraire, le Conseil conserve la liberté d'étendre ou non toute réglementation communautaire existante ou nouvelle. La portée de cette interprétation s'avère déterminante pour la fixation des conditions d'application de la politique communautaire dans les DOM.

## DEUXIEME PARTIE

### L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE CHACUN DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN 1977-1978

La première partie du présent rapport a permis, en retraçant l'évolution des principaux secteurs d'activités et en évoquant les problèmes communs à l'ensemble des DOM, d'apprécier la situation économique des Départements d'Outre-Mer.

Dans la seconde partie, votre rapporteur se bornera donc à compléter cette présentation par quelques indications supplémentaires permettant de situer l'évolution de l'économie de chaque département.

#### CHAPITRE PREMIER

##### La Guadeloupe.

Après les perturbations occasionnées par l'irruption de la Soufrière en 1976, la Guadeloupe a retrouvé en 1977 une situation plus équilibrée.

La PIB est passée de 1976 à 1977 de 3 439 millions de francs à 3 888 millions de francs, soit une progression de 13,1 % en francs courants, au lieu de 9,4 % en 1976.

#### 1. — LA PRODUCTION AGRICOLE

Le retard de deux mois intervenu dans l'ouverture de la campagne sucrière explique une diminution de 5 % de la production de canne à sucre qui a décliné de 1 018 000 tonnes en 1976 à 964 000 tonnes en 1977. La production de rhum a subi une baisse parallèle, passant de 103 000 hectolitres d'alcool pur en 1976 à 94 000 hectolitres en 1977 ; les exportations d'alcool ont cependant augmenté de 15 000 hectolitres.

La production de bananes a diminué de 4 % passant de 112 000 tonnes en 1976 à 108 000 tonnes en 1977. Cette baisse de la production a été compensée par une augmentation du prix moyen de 13 %.

Les autres productions agricoles ont donné des récoltes satisfaisantes. Les exportations d'aubergines vers la Métropole ont sensiblement augmenté : 4 030 tonnes en 1977 au lieu de 3 850 tonnes l'année précédente.

Malgré la mise en œuvre des plans de développement de l'élevage en 1975, les productions animales restent insuffisantes face à la progression de la consommation. En 1977, la Guadeloupe a produit 2 050 tonnes de viande bovine, 470 tonnes de viande porcine et 10 tonnes de viandes ovine et caprine (au lieu, respectivement de 1 950, 485 et 12 tonnes en 1976).

Au cours de la même année, la Guadeloupe a importé 8 000 tonnes de viande et abats frais et 4 500 tonnes de denrées alimentaires d'origine animale (charcuterie, conserves, graisses).

## 2. — L'INDUSTRIE

L'activité industrielle a été médiocre en Guadeloupe en 1977 comme en témoigne la diminution du montant des investissements bénéficiaires d'une prime d'équipement. Ceux-ci sont passés de 47,4 millions de francs en 1976 pour dix projets aidés portant sur 351 emplois à 39,1 millions de francs pour seize projets débouchant sur la création de 259 emplois.

## 3. — LE TOURISME

La fréquentation touristique de l'île a connu une progression en 1977 avec 116 000 visiteurs pour l'ensemble des établissements hôteliers au lieu de 104 000 l'année précédente ; la durée moyenne des séjours s'est également accrue, passant de 5,4 jours à 5,8 jours. Les investissements touristiques paraissent marquer le pas, le nombre de chambres mises en service en 1977 n'ayant été que de 33 au lieu de 205 en 1976 ; la capacité hôtelière totale s'établissait ainsi, à la fin de 1977, à 3 042 chambres.

## 4. — LA CONSTRUCTION ET LES TRAVAUX PUBLICS

L'activité du secteur de la construction est marquée en Guadeloupe par son caractère irrégulier qu'indique le tableau ci-dessous.

	1973	1974	1975	1976	1977
Logements prévus (permis de construire délivrés).....	2 390	2 622	1 680	1 383	1 612
Logements terminés (certificats de conformité délivrés).....	1 555	1 214	1 712	1 995	1 111

On notera qu'à partir de 1978, les besoins de financement des sociétés de crédit immobilier sont pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les principaux programmes de travaux publics ont concerné en 1977 :

— l'adduction d'eau potable dans les communes rurales : 25 millions de francs de travaux ont été réalisés ;

— les travaux routiers qui ont porté sur 14 millions de francs à la charge du département et 53 millions de francs financés par l'Etat ;

— les équipements scolaires et universitaires qui ont représenté 25 millions de francs de travaux et ont porté notamment sur la construction d'une UER de droit à Fouillole ;

— l'achèvement du nouvel hôpital de Pointe-à-Pitre mis en service en 1978 ;

— les premiers travaux de construction du deuxième poste à quai du port de Basse-Terre ;

— la poursuite des études et l'engagement des premiers travaux du programme d'irrigation de la Grande-Terre portant sur 8 000 hectares.



## CHAPITRE II

### La Martinique.

La situation économique de la Martinique a été marquée en 1977 par une certaine stagnation qui a affecté plusieurs des principaux secteurs d'activité.

La PIB a toutefois progressé de 16,3 % en francs courants, passant de 4 527 millions de francs en 1976 à 5 265 millions de francs en 1977.

#### 1. — LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA PÊCHE

La récolte de cannes de la campagne 1976-1977 s'est élevée à 346 000 tonnes contre 334 000 l'année précédente. La production de sucre s'élevant de 13 990 tonnes en 1976 à 14 424 tonnes en 1977. Ces résultats indiquent la stagnation de cette culture malgré les actions d'encouragement menées en faveur de son développement. La production de rhum est restée identique en 1977 à celle de 1976, avec 110 000 hectolitres d'alcool pur. Face à la diminution de la consommation métropolitaine, les producteurs de rhum se sont regroupés dans une Société d'intérêt collectif agricole (SICA) créée en mai 1977 en vue de mettre en œuvre une politique de promotion et d'exportation.

La diffusion des techniques d'irrigation dans les plantations explique la progression constatée dans la production de bananes. En 1977, les exportations de bananes ont atteint 222 000 tonnes, marquant une progression de 3 % par rapport à l'année précédente ; les prix moyens ont progressé de 8 %.

La production martiniquaise d'ananas frais ne parvient pas à supporter la concurrence des pays africains, de la Côte-d'Ivoire en particulier. Malgré la fixation en 1965 de quotas d'importation identiques pour la Martinique et la Côte-d'Ivoire (42,50 %), la Martinique n'a assuré en 1977 que 0,5 % de l'approvisionnement métropolitain avec 214 tonnes (au lieu de 14 tonnes en 1976) pour un volume total d'importations de 31 900 tonnes. La production et l'exportation d'ananas de conserve traversent une crise qui a motivé l'intervention du FEOGA. De 1976 à 1977 la production a baissé de 15 700 à 11 100 tonnes, les exportations déclinant de 13 600 à 6 900 tonnes.

Les productions agricoles secondaires connaissent une situation satisfaisante, notamment pour l'aubergine et l'avocat. Les exportations d'avocats ont augmenté de 26 % entre 1976 et 1977 passant de 1 060 tonnes à 1 338 tonnes.

Le programme de développement de l'élevage mis en application à partir de 1976 n'a pas encore permis de faire progresser un secteur de l'agriculture qui reste mal organisé et présente un caractère d'activité d'appoint.

De 1976 à 1977, la production de viande bovine est passée de 1 900 à 2 100 tonnes pour un volume d'importations de 4 270 tonnes ; la production porcine a atteint 1 300 tonnes en 1977 contre 1 200 tonnes l'année précédente, restant encore inférieure aux quantités importées : 1 610 tonnes en 1977.

La pêche conserve à la Martinique un caractère artisanal, bien qu'elle fasse vivre près de 30 000 personnes. En 1977, la production peut être évaluée à près de 5 000 tonnes dont 3 000 tonnes commercialisées, au lieu de 5 000 tonnes dont 3 600 tonnes mises en marché l'année précédente. Un projet de la société martiniquaise de pêche prévoit l'exploitation de six chalutiers de grande pêche.

## 2. — L'INDUSTRIE

Les deux principales activités industrielles à caractère non agro-alimentaire sont constituées par la raffinerie des produits pétroliers (487 000 tonnes en 1977 au lieu de 469 000 tonnes en 1976) et la cimenterie (128 000 tonnes en 1977 contre 116 000 tonnes en 1976).

En 1977, neuf projets industriels portant sur un montant total d'investissements de 16,3 millions de francs et devant susciter la création de 108 emplois nouveaux ont bénéficié de l'attribution de primes d'équipement. L'année précédente, le montant total des investissements aidés s'était élevé à 43 millions de francs, un projet dans le secteur des matériaux de construction (Société des ciments antillais) ayant porté à lui seul sur 31,8 millions de francs.

## 3. — LE TOURISME

Le tourisme hôtelier poursuit son développement en Martinique aussi bien au niveau du nombre de la clientèle hôtelière : 104 000 en 1977 au lieu de 99 500 en 1976 qu'à celui de la durée moyenne des séjours : 6,2 jours en 1977 contre 5,8 jours l'année précédente.

Le nombre total des chambres d'hôtels est passé de 1 397 en 1976 à 1 572 à la fin de 1977. Cette activité a procuré à l'île près de 40 millions de francs de devises en 1977 dont 92 % de dollars américains.

L'amélioration des relations aériennes avec le Canada et les Etats-Unis explique ce renforcement de la fréquentation touristique de la Martinique.

#### 4. — LA CONSTRUCTION ET LES TRAVAUX PUBLICS

En 1977, le nombre de logements ayant fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire s'est élevé à 1 450 au lieu de 2 315 en 1976 ; le nombre de logements achevés est passé de 662 en 1976 à 1 959 en 1977. Le montant total des prêts au logement a atteint 157 millions de francs en 1977 contre 141 millions de francs l'année précédente.

Les principales réalisations entreprises dans le domaine des travaux publics en 1977 ont concerné :

— des chantiers routiers et des ouvrages d'art (pont de la Jambette sur l'autoroute et pont Damas sur la rivière Madame, à Fort-de-France) ;

— des constructions scolaires (deux CES) : à Schœlcher et au François, l'extension du lycée technique ;

— des constructions administratives : les bâtiments du conseil général, la sous-préfecture du Marin ;

— l'approfondissement du plan d'eau au quai des grands cargos et la remise en état du bassin à radoub ;

— la poursuite du programme d'irrigation du sud-est de l'île avec la mise en chantier du barrage de Saint-Pierre-Manzo.

La construction d'un quai à conteneurs d'une superficie de quatre hectares et la construction d'une zone industrialo-portuaire devraient contribuer au maintien de l'activité dans le secteur des travaux publics.

## CHAPITRE III

### La Réunion.

L'économie de la Réunion a été marquée, en 1977, par une diminution de son rythme de croissance. La PIB n'a, en effet, progressé que de 13,1 % en francs courants entre 1976 et 1977 alors qu'elle s'était accrue de 20,8 % entre 1975 et 1976. La PIB de la Réunion a atteint 6 837 millions de francs en 1977, contre 6 043 millions de francs l'année précédente.

#### 1. — L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE

Les difficultés climatiques de l'année 1977 sont à l'origine d'une faible progression de la récolte de canne à sucre : 2 234 000 tonnes contre 2 203 000 tonnes l'année précédente, soit une progression de 1 %. La baisse de rendement industriel a entraîné une diminution de la production de sucre : 249 000 tonnes en 1977 au lieu de 250 000 tonnes en 1976. Les prix garantis ont été fixés à 180,13 F le quintal pour le sucre brut et à 133,20 F la tonne pour la canne à sucre, soit une progression, respectivement de 2 % et 4 %. Les planteurs produisant moins de 1 000 tonnes perçoivent une aide de caractère social de 7 F par tonne.

La mise en œuvre du plan de modernisation de l'économie sucrière lancé en 1974 s'est poursuivie en 1977, portant notamment sur 2 200 hectares de superficie épierrée et sous-solée et sur 2 300 hectares de parcelles replantées.

La production de rhum a baissé de 9 % de 1976 à 1977 passant de 68 000 hectolitres d'alcool pur à 62 000 hectolitres ; les exportations ont fléchi de 12 %, tombant de 37 000 hectolitres en 1976, à 33 000 hectolitres en 1977. La production et les cours des huiles essentielles : géranium et vétyver ont été satisfaisants en 1977 : la production d'essence de géranium est passée de 61 à 46 tonnes, le prix d'achat au producteur s'accroissant de 18 % ; la production d'essence de vétyver a augmenté de 23 à 24 tonnes, les prix progressant de 11 %.

La sécheresse de la fin de l'année 1976 a entraîné une chute de la production de vanille qui a décliné de 105 tonnes en 1976 à 54 tonnes en 1977 ; cette diminution de la production a été compensée par une augmentation des cours mondiaux qui ont atteint 110 F

le kilogramme en 1977 au lieu de 86,50 F en 1976. Cette amélioration des cours a permis au FORMA de supprimer la subvention qu'il accordait précédemment aux producteurs. Le FORMA poursuit cependant sa contribution au plan de rajeunissement des vanilliers engagé en 1976.

Les actions engagées en faveur du développement de la culture du tabac se concrétisent par un accroissement des superficies cultivées qui sont passées de 37 hectares en 1970 à 90 hectares en 1977, le nombre des planteurs pendant la même période ayant progressé de 96 à 262. La diminution de la production constatée en 1977 : 130 tonnes au lieu de 149 tonnes l'année précédente est due à la sécheresse qui a entraîné la destruction des jeunes plantations. Le programme d'aménagement agricole des hauts de l'île devrait avoir pour conséquence un accroissement notable de l'élevage bovin. En 1977, la production de viande bovine des abattoirs contrôlés s'est élevée à 1 070 tonnes contre 809 tonnes en 1976 ; cette production reste insuffisante pour couvrir les besoins de l'île qui sont de l'ordre de 3 300 tonnes par an. Un plan de relance de l'élevage porcin a été lancé en 1975 avec pour objectif la couverture de 80 % des besoins locaux au terme d'une période de cinq ans. Cet objectif semble en bonne voie d'être atteint : en 1977, la production de l'île s'est élevée à 4 497 tonnes contre 4 052 tonnes en 1976 ; la consommation s'établissant en 1977 à 6 566 tonnes contre 7 248 tonnes l'année précédente.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le produit de la pêche réunionnaise décline régulièrement depuis 1973 :

**Production et exportations des produits de la pêche.**  
(En tonnes ou en millions de francs.)

	1973		1974		1975		1976		1977	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Production...	2 330	19,6	2 100	14,6	1 926	19,6	1 881	22,4	1 774	25,9
Exportations.	600	17	200	7,6	»	»	(1) 59	2,5	(1) 86	5

(1) Uniquement des langoustes.

Cette situation ne manque pas d'être inquiétante, compte tenu des potentialités de l'île. L'amélioration de ces résultats semble conditionnée par une rénovation de l'équipement de pêche côtière, par une reconquête des zones de pêches situées sur les fonds marins des terres australes et antarctiques françaises.

## 2. — L'INDUSTRIE

L'industrie réunionnaise est composée d'une centaine de petites et moyennes entreprises dont l'activité est liée à la satisfaction des besoins locaux.

Les investissements aidés ont porté sur onze projets en 1977 représentant 22 millions de francs et devant entraîner la création de 237 emplois nouveaux ; en 1976, les projets primés étaient au nombre de cinq, pour un total d'investissements de 21,5 millions et un programme de création de 184 emplois.

## 3. — LE TOURISME

A la fin de 1977, la capacité hôtelière de la Réunion était inférieure à 500 chambres. Une chaîne hôtelière a entrepris en 1978, avec l'aide de la SOCREDOM, la construction d'un hôtel de 120 chambres à Saint-Gilles. La fréquentation touristique de la Réunion reste limitée : en 1977, le nombre des nuitées a été de l'ordre de 73 000 contre 62 500 l'année précédente. Le faible taux de remplissage : 48 % en 1977 indique que la promotion de la vocation touristique de l'île est liée à une amélioration et à une maîtrise du coût des transports aériens.

## 4. — LA CONSTRUCTION ET LES TRAVAUX PUBLICS

L'activité du secteur de la construction a sensiblement fléchi en 1977 par rapport à l'année précédente :

	1976	1977	ÉVOLUTION en pourcentage.
Logements prévus (permis de construire délivrés) .....	4 201	1 806	— 57
Logements achevés (certificats de conformité délivrés).....	3 496	2 262	— 35

L'ensemble des prêts au logement a diminué de 3 677 millions de francs en 1976 à 2 596 millions de francs en 1977.

Les activités du secteur des travaux publics ont connu un ralentissement en 1977, provoquant de graves difficultés financières pour les entreprises.

Les réalisations entreprises en 1977 ont concerné :

- des équipements administratifs : l'hôtel de ville de Saint-Denis, les locaux de la CAECL et de SCET International, les bâtiments du conseil général, les locaux de la Sécurité sociale ;
- des équipements routiers : mise à quatre voies de la RN 1 ;
- des travaux d'assainissement à Saint-Denis et au Port ;
- l'extension du port de la Pointe-aux-Galets ;
- la mise en chantier de la seconde tranche de travaux de l'hôpital de Saint-Pierre portant sur 102 millions de francs.

## CHAPITRE IV

### La Guyane.

Les réalisations entreprises dans le cadre du plan global de développement économique mis en application en 1975 ont commencé à déboucher sur des réalisations concrètes et à retentir sur la croissance de ce département. Les signes positifs concernent au premier chef l'économie forestière.

#### 1. — LA FORÊT, L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE

*L'exploitation forestière* : en 1977, le volume de la production de grumes a progressé de près de 40 % atteignant 49 200 mètres cubes au lieu de 35 400 mètres cubes en 1976. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les progrès réalisés dans l'exploitation forestière permettent d'espérer un retour aux volumes produits dans la période 1964-1970 :

Production de bois (1).

	MOYENNE annuelle 1964-1970.	1973	1974	1975	1976	1977
		(En mètres cubes.)				
Grumes .....	54 100	30 100	29 700	29 100	35 400	49 200
Sciages et équarris..	»	8 600	8 400	9 300	9 900	13 000

Les exportations de bois ont connu, en 1977, une progression supérieure à celle de la production : 19 000 mètres cubes de grumes exportés au lieu de 10 900 mètres cubes au cours de l'année 1976 : + 74 %.

Exportations de bois.

	MOYENNE annuelle 1964-1970.	1973	1974	1975	1976	1977
		(En mètres cubes.)				
Grumes .....	»	6 100	8 300	3 200	10 900	19 000
Sciages et équarris..	»	1 900	3 300	2 000	1 900	1 600
Total .....	19 100	8 000	11 600	5 200	12 800	20 600

(1) Source : Office national des forêts.



Ainsi qu'on l'a exposé dans la première partie du présent rapport, l'évolution des structures industrielles dans le secteur de l'exploitation forestière a conduit à une revision en baisse (100 000 mètres cubes au lieu de 500 000 mètres cubes) des objectifs de production initialement envisagés. Il convient enfin de signaler l'effort de reboisement conduit par l'Office national des forêts : en 1977, 55 hectares ont été défrichés dans la région de Macouria, les travaux de préparation du sol ayant été achevés dans la Savane de Changement de Sinnamary ; des travaux préliminaires au reboisement ont été engagés dans la région des Malgaches et dans le secteur de l'Acarouany.

*L'agriculture et l'élevage* bénéficient également des mesures entreprises au titre du plan de développement de la Guyane. L'objectif porte sur la création en dix ans de 300 exploitations sur une superficie de 18 000 hectares. Le programme de développement agricole comporte la réalisation d'études, la création de fermes pépinières, l'installation d'unités techniques de production gérée par les instituts de recherche et des aides à l'installation et à l'organisation de la commercialisation des produits. Les recherches conduites par l'Institut de recherche en agronomie tropicale sont consacrées aux céréales et à la canne à sucre, celles menées par l'Institut de recherche des fruits et agrumes portent sur la production de jus de fruits tropicaux.

Les perspectives paraissent particulièrement encourageantes pour le développement de la production rizicole ; une SICA est en cours de constitution pour assurer le séchage et le décorticage du riz.

Les travaux de défrichement et de voirie se sont poursuivis en 1977, portant sur 1 100 hectares de forêts. La constitution d'une SAFER en cours d'étude devrait permettre de maîtriser l'affectation des terres occupées par le centre d'études spatiales.

L'élevage connaît une nette progression, le troupeau bovin étant passé de 1 659 à 2 944 têtes entre 1975 et 1977 ; la production de volailles a connu dans le même temps une forte augmentation d'accroissement de 92 500 à 140 000 têtes.

La mise en œuvre des actions de développement agricoles s'est poursuivie en 1978, leur financement étant assuré par le Ministère de l'Agriculture et le FIDOM, conformément au tableau ci-dessous :

	PREVISION PAP 1976-1980.	1976	1977	1978
Ministère de l'Agriculture....	28 000	4 578	4 070	5 250
FIDOM .....	50 000	1 305	8 000	10 000

*La pêche* : avec 350 kilomètres de côtes et un plateau continental large en moyenne de 150 kilomètres, la Guyane présente une vocation particulièrement manifeste pour la pêche.

La production de poissons et de crustacés, quoi qu'en progrès sensible, reste cependant limitée compte tenu des aptitudes naturelles, une fraction importante des pêches industrielles étant réalisées par des armements étrangers.

Les deux tableaux ci-dessous retracent l'évolution des produits de la pêche et de leurs exportations entre 1976 et 1977.

**Produits de la pêche.**

	1976	1977	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
Poissons rouges (1).....	149	186	+ 25
Pêche côtière.....	720	1 059	+ 47
Pêche au large (2).....	139	163	+ 17
Crevettes shrimp (queues) (1).....	964	1 498	+ 55
Crevettes sea-bob.....	39	28	— 28

(1) Apports de bateaux étrangers uniquement.

(2) Dont 82 tonnes en 1976 et 10 tonnes en 1977, apportées par des bateaux étrangers.

**Exportations des produits de la pêche.**

	1976	1977	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
Poissons rouges.....	87	186	+ 114
Pêche côtière.....	»	191	»
Pêche au large.....	52	45	— 13
Crevettes shrimp (queues) .....	817	1 488	+ 82
Crevettes sea-bob.....	»	11	»

Le produit des pêches côtières est acheté par deux sociétés locales et vendu sur le marché guyanais. La Société frigorifique guyanaise a installé une chaîne de préparation, de surgélation et d'emballage; la production étant écoulee aux Antilles, en France et en Italie. Les crevettes shrimp sont exclusivement pêchées par

des bateaux américains qui les livrent à la Société des pêcheries internationales de la Guyane ; les queues de crevettes sont exportées congelées vers les Etats-Unis.

L'exercice par la France de ses droits souverains sur la zone économique exclusive qui s'étend jusqu'à 166 milles marins (1) devrait favoriser un développement des activités de pêche en protégeant les pêcheurs guyanais des incursions des navires étrangers sur le plateau continental.

## 2. — LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET L'INDUSTRIE

### a) *Les ressources minières.*

La production d'or s'est fortement accrue en 1977, passant de 84 à 150 kilogrammes. Les extractions sont effectuées par deux compagnies minières.

Un programme pluriannuel d'inventaire des ressources minérales est engagé depuis 1975 par le Ministère de l'Industrie qui a confié sa réalisation au Bureau de recherches géologiques et minières.

Ce programme qui porte sur la période 1975-1979 s'élève à 125 millions de francs pour la Métropole et à 70,4 millions de francs pour la Guyane.

Les opérations prévues dans le cadre de ces recherches sont les suivantes :

	Millions de francs.
Cartographie géologique et prospection alluvionnaire et géochimique .....	13
Prospection du plateau continental.....	5
Exploitation des données de l'aéromagnétisme.....	10,2
Prospection des séries sédimentaires intéressant le cuivre.	13,9
Etude générale du problème de l'or et contrôle des cibles.	8,6
Prospection des sables de plages.....	0,9
Prospection kaolin et substances diverses.....	0,9
Mission d'aide technique au développement minier.....	4,1
Etude générale du problème de l'or et contrôle préliminaire des indices .....	13,8

(1) Les dispositions de la loi n° 76-655 du 16 juillet 1976 ont été étendues à la Guyane par le décret n° 77-170 du 25 février 1977.

Les crédits accordés en 1978 pour le financement de ce programme se sont élevés à 8,5 millions de francs dont 2 millions de francs pris en charge à titre exceptionnel par le FIDOM.

D'autres prospections ou tentatives d'exploitation ont été engagées dans le secteur des métaux non ferreux (projet commun du BRGM et de la Compagnie minière de l'Ogoué), de la bauxite (gisement de Kaw) et de l'uranium (recherches conduites par la société Minatome).

#### b) *Le développement industriel.*

Il concerne principalement les industries de transformation du bois et les matériaux de construction.

En 1977, sept projets représentant un investissement total de 70,9 millions de francs et devant entraîner la création de 407 emplois nouveaux ont bénéficié de l'attribution de primes d'équipement. Ces programmes d'investissement marquent une progression par rapport à 1976, année au cours de laquelle la prime d'équipement avait été attribuée à 5 projets pour un investissement global de 43,3 millions de francs et des perspectives de création de 159 emplois.

### 3. — LE TOURISME

La Guyane n'est dotée que de deux hôtels de bonne catégorie (Kourou et Cayenne) disposant d'une capacité totale de 200 chambres ; des hôtels non classés comportent environ 180 chambres. En 1978, un motel de 15 bungalows et un hôtel de 18 chambres ont été ouverts.

La fréquentation touristique peut être évaluée à 3 000 ou 4 000 passagers dont 2 000 séjours hôteliers.

Un office du tourisme a entamé ses activités en août 1977.

Le développement touristique de la Guyane dépend largement des conditions de la desserte aérienne de ce département, comme en témoigne la concomitance entre l'ouverture d'une liaison directe Paris—Cayenne en juin 1977 et l'accroissement du nombre des visiteurs.

#### 4. — LE LOGEMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

##### *Le logement.*

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre des permis de construire et des logements achevés depuis 1973 :

Construction de logements.

	1973	1974	1975	1976	1977
<i>Total des logements.</i>	(En nombre ou en millions de francs.)				
Prévus (permis délivrés) .....	696	308	332	559	690
Terminés (certificats délivrés)....	164	240	409	175	169

En 1977, le nombre total des logements aidés a été de 288 au lieu de 449 l'année précédente, le montant des prêts s'établissant à 30,4 millions de francs contre 44,2 millions de francs en 1976. Comme dans les autres DOM, la Société immobilière de la Guyane pourvoit depuis 1978 à ses besoins de financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

##### *Les travaux publics.*

En 1978, les principales réalisations entreprises dans le secteur des travaux publics et des équipements collectifs ont concerné les domaines suivants :

— *en matière d'infrastructure portuaire* : la poursuite des dragages du chenal d'accès du port du Degrad des Cannes, en vue de porter sa profondeur actuelle de — 3 mètres à — 3,5 mètres et de rétablir sa profondeur initiale de — 4 mètres. Le coût de ces travaux dont le financement est assuré par le budget des ports maritimes et des voies navigables est estimé à 8 millions de francs ;

— *en matière d'infrastructure routière* : la poursuite du renforcement de la RN 1 sur la section Cayenne—Kourou, dont le financement est prévu à hauteur de 10 millions de francs par la direction des routes et de la circulation routière.

Sont en outre financés en 1978, avec le concours du FIDOM (1,6 million de francs) et du Fonds forestier national (3,4 millions de francs), les travaux de desserte et de pénétration des zones forestières exploitées par des unités moyennes ;

— *en matière d'infrastructure aéroportuaire* : la réalisation d'une nouvelle tranche de 2,6 millions de francs de réfection de la piste de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau et d'une nouvelle tranche de 1,6 million de francs de travaux de drainage de la bande d'envol, financés par la direction des bases aériennes.

En ce qui concerne les programmes envisagés pour l'accompagnement de la mise en valeur économique de la Guyane, le Gouvernement a décidé en 1977 que les infrastructures dont la réalisation est liée à la mise en œuvre du projet industriel de la Société des produits forestiers de la Guyane pourront bénéficier, le moment venu, d'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 300 millions de francs accordé :

— au département pour ce qui concerne les infrastructures routières estimées à 250 millions de francs ;

— à une société d'équipement de la Guyane à créer pour ce qui concerne l'équipement des zones industrielles portuaires et l'habitat.

L'application de cette décision a été retardée dans l'attente d'un engagement définitif du promoteur.

## CHAPITRE V

### Saint-Pierre et Miquelon.

La Commission des Affaires économiques et du Plan a dépêché en août dernier une mission d'information à Saint-Pierre et Miquelon. Elle a pu y vérifier que trois ordres de préoccupations dominaient l'attention des responsables locaux :

— au plan institutionnel : les modalités et les conséquences de la mise en place du statut départemental ;

— en matière économique : le devenir de la pêche et des activités qui lui sont liées ;

— la desserte aérienne des îles dont dépend l'amélioration des relations avec la Métropole et le développement de la vocation touristique du département.

#### 1. — LA MISE EN PLACE DU STATUT DÉPARTEMENTAL

Engagée à partir de 1977 en application de la loi n° 76-664 du 19 juillet 1976, la départementalisation est perçue par la majorité des élus nationaux et locaux comme une régression pour ce qui concerne la décentralisation des responsabilités. Les élus locaux ont été particulièrement sensibles à la diminution de la capacité d'initiative budgétaire du conseil général et à l'allongement des circuits de décisions administratifs du fait du rattachement direct des services à leur ministère de tutelle.

L'application du régime fiscal métropolitain est redoutée par les populations qui y voient la remise en cause d'avantages acquis et justifiés par les conditions géographiques. Les ordonnances qui prévoyaient sa mise en place n'ont pas encore été publiées.

Les difficultés et les craintes suscitées par la départementalisation ont conduit le Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM à indiquer son accord pour l'étude d'une adaptation ou d'une modulation du statut départemental, en concertation avec les élus locaux, conformément aux dispositions de l'article 73 de la Constitution.

2. — L'ÉVOLUTION DE LA PÊCHE ET DES ACTIVITÉS QUI LUI SONT LIÉES

La pêche constitue l'unique activité de production du département. L'évolution de ce secteur est subordonnée aux conditions de réglementation du droit de pêche entre le Canada et la France.

a) *Les résultats de la pêche en 1976 et 1977.*

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le produit de la pêche artisanale (petite pêche) a connu une forte progression en 1977 par suite de cours élevés du poisson qui ont incité les marins pêcheurs à armer davantage de doris.

PETITE PECHE	1976	1977	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
Saint-Pierre .....	838	1 081	+ 29
Miquelon .....	222	224	+ 1
Total .....	1 060	1 305	+ 23

La pêche en haute mer a connu par contre des difficultés dues notamment à une grève des équipages et à des avaries. La grande pêche est effectuée par trois chalutiers appartenant à la Société Interpêche.

PECHE HAUTE MER	1976	1977	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
Apports des chalutiers.....	6 410	5 387	— 16
Nombre de marées.....	57	51	— 11
Moyenne par marée.....	112	106	— 5



b) *Les activités de transformation.*

Elles sont assurées par la Société Interpêche qui offre la seule activité industrielle de SPM.

Cette société a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 16,4 millions de francs ; elle emploie, selon les saisons, entre 150 et 200 personnes, soit 20 % de la population active (hors fonction publique) du département.

La production comporte la fabrication de filets congelés de cabillaud et de rascasse, le traitement d'encornets et la préparation de farine de poisson. Les filets sont commercialisés sur le marché de Boston, les encornets congelés sont vendus au Japon.

Le tableau ci-dessous indique que l'activité de l'usine a subi en 1977 les conséquences de la diminution du volume des apports de poisson.

ACTIVITE - DE - L'USINE -	1976	1977	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
Poisson livré à l'usine.....	7 470	6 465	— 13
Filets de poisson congelé.....	2 399	2 112	— 12
Farine de poisson.....	600	540	— 10

La Société Interpêche connaît d'importantes difficultés dues en particulier à l'augmentation de la charge salariale (les salaires des marins pêcheurs ont progressé de 18,2 % en 1977) et à la rentabilité insuffisante de l'usine : en 1976, l'usine n'a traité que 7 200 tonnes de poisson alors que sa capacité de transformation pourrait être de 10 000 tonnes. Les pouvoirs publics ont contribué à l'assainissement de la situation financière de la Société Interpêche :

— de manière indirecte, en accordant une prime aux marins pêcheurs de 6 centimes par kilogramme de poisson débarqué pendant la période 1977-octobre 1978 (coût total : 500 000 F) ;

— en étalant le remboursement des annuités du prêt de la Caisse centrale de coopération économique dont le montant s'élève à 5,9 millions de francs ;

— en accordant leur garantie au prêt à moyen terme de 1,5 million de francs accordé à Interpêche par la Socredom pour les investissements effectués dans l'usine (équipements pour la fabrication de pulpes et de fonds de soupe) et sur l'un des chalutiers (accroissement de la capacité de congélation).

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'un plan de restructuration des finances de la société approuvé en juillet 1978 par le conseil général et l'administration.

À Miquelon, des installations de stockage et de séchage gérées par le Syndicat des pêcheurs permettent de traiter 200 à 300 tonnes de morue par an. Afin d'accroître les possibilités de commercialisation des produits de la pêche miquelonnaise, les Pouvoirs publics ont accordé une aide importante (720 000 F sur un investissement global de 760 000 F) pour la modernisation de l'usine de poisson. L'énumération des aides publiques et le constat de la situation dégradée de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon ne peut manquer de soulever de graves inquiétudes quant à l'avenir de l'activité économique dominante des îles.

c) *La zone économique des 200 milles  
autour de Saint-Pierre et Miquelon.*

La délimitation et l'exercice du droit de pêche à l'intérieur de son périmètre s'avèrent déterminant pour l'économie maritime de Saint-Pierre et Miquelon.

*Le problème de la délimitation des eaux canadiennes et françaises.*

La zone économique créée autour de Saint-Pierre et Miquelon par décret du 25 février 1977 se trouve pratiquement englobée dans les eaux sur lesquelles le Canada a étendu sa juridiction en matière de pêche.

En l'absence d'une délimitation des zones de juridiction respective autour de Saint-Pierre et Miquelon, la police de la pêche dans ce secteur retenu comme zone grise se fonde sur les arrangements intérimaires conclus entre le Gouvernement français et le Gouvernement canadien en 1976 et reconduits pour 1978 par un échange de notes entre le Canada et la France en date du 27 décembre 1977.

Les ressources contenues dans la zone en question sont surveillées à la fois par le Canada et la France et gérées à la fois par la CEE et le Canada.

Tout récemment le Canada a fait connaître à la France qu'il était désireux de reprendre les négociations concernant la délimitation entre les deux zones et d'aboutir rapidement à un accord d'ici à la fin de cette année, étant précisé que le Canada a clairement manifesté son intention de mettre fin d'ici à décembre 1978 aux arrangements intérimaires de 1976.

Les négociations ont commencé le 24 juillet 1978 à Ottawa, mais il s'avère que le Canada se montre très dur puisqu'il affirme

qu'il entend exercer sa juridiction de pêche sur toute l'étendue du secteur 3 PS à l'exception de la mer territoriale française au large de Saint-Pierre et Miquelon. Cette position n'a pas été acceptée par la France.

Il a été convenu que de nouveaux entretiens se tiendraient à Paris à la fin de cette année.

*L'accord cadre CEE Canada relatif à la pêche.*

a) En 1972, un arrangement a été conclu entre le Canada et la France qui, en particulier, autorise les navires français à pêcher dans le golfe du Saint-Laurent. Cet accord concerne les pêcheurs métropolitains et constitue en même temps un « accord de voisinage » pour les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon.

La question qui se pose est relative aux conséquences de la signature d'un futur accord Canada-CEE sur l'accord de 1972, la substitution étant théoriquement rendu nécessaire par la politique communautaire de la pêche.

Les Canadiens s'opposent fermement à cette substitution. Ils craignent en effet l'arrivée des navires allemands, italiens et anglais et veulent obtenir l'assurance que la CEE n'hérite pas des droits de pêche que la France peut exercer au titre de son accord de 1972.

Ils viennent d'obtenir cette assurance de la CEE.

b) Un accord cadre CEE - Canada a été signé le 28 juillet 1978. Il expire le 31 décembre 1979.

C'est en septembre 1978 que le Canada allouera les quotas à la CEE sur la base des quotas ICNAF.

### 3. — LES AUTRES ACTIVITÉS

#### a) *L'agriculture.*

Elle est pratiquement inexistante dans les deux îles qui importent la quasi-totalité de leur approvisionnement alimentaire du Canada. Il convient toutefois de noter des tentatives de relance de l'activité agricole à Miquelon (élevage ovin et bovin) conduites avec le soutien du service de l'élevage et l'aide du département. La mise en valeur agricole de Miquelon paraît subordonnée à la réalisation d'actions d'aménagement et de restructuration foncière. A cet effet, l'administration du département a entrepris de s'assurer l'intervention d'une SAFER.

Il convient de signaler que les stations de Quarantaine qui assuraient le transit de plus de 3 500 reproducteurs bovins en 1976 ont cessé toute activité du fait de l'arrêt des importations cana-

diennes. Cette interruption est d'autant plus dommageable qu'une station nouvelle capable d'héberger 360 bovins avait été construite en 1975-1976 à Miquelon, l'investissement global se montant à 18,3 millions de francs dont 12,3 millions de francs provenant d'un prêt de la Caisse centrale de coopération économique souscrit par le département.

Compte tenu du caractère définitif de l'arrêt des importations de bovins par le Canada, il s'avère indispensable de trouver une formule d'utilisation de ces locaux. Une solution fondée sur la relance de l'élevage à Miquelon devrait être recherchée.

#### b) *Le tourisme.*

La fréquentation touristique des îles a connu un développement satisfaisant en 1977 avec environ 18 000 entrées, en progression de 10 % par rapport à l'année précédente. Le tourisme de croisière a régressé par contre de 47 % (3 400 entrées au lieu de 6 400 en 1976) du fait des mauvaises conditions climatiques.

La promotion de la vocation touristique des îles est suspendue à une amélioration des liaisons aériennes (aménagement d'une piste de 2 000 mètres équipée tout temps) et maritimes (aménagements portuaires, renouvellement des bateaux).

Le développement de la fréquentation touristique de Saint-Pierre et Miquelon serait de nature à accroître le volume des ventes de produits français à la clientèle américaine et canadienne contribuant ainsi réellement à faire de ce département « une vitrine de la France en Amérique du Nord ».

La création d'un parc national est actuellement à l'étude à Miquelon. Il conviendra d'éviter que les réglementations relatives à l'utilisation de l'espace et à la protection du milieu naturel ne contrarient les perspectives de mise en valeur agricole de l'île.

#### c) *L'activité portuaire.*

Elle décline de manière alarmante par suite de l'obligation faite par le Canada aux armements de pêche étrangers opérant dans sa zone économique de faire escale dans les ports du continent. En 1977, le nombre des chalutiers étrangers entrés au port de Saint-Pierre a diminué de 43 % par rapport à 1976 (232 entrées au lieu de 404) ; le nombre d'escales de bateaux de commerce a fléchi de 22 % (228 entrées contre 294 en 1976).

L'aménagement d'un quai en eau profonde serait de nature à relancer les activités portuaires, aussi bien dans le domaine commercial que dans celui du tourisme de croisière.

#### 4. — LES TRANSPORTS ET LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

##### a) *Le désenclavement des îles.*

La desserte aérienne de Saint-Pierre et Miquelon est assurée au rythme de trois rotations par semaine (six pendant la période estivale) par un avion léger loué par une compagnie canadienne à la Société Air Saint-Pierre qui relie Saint-Pierre à Sydney. La liaison avec la Métropole comporte donc une escale à Sydney et une escale à Montréal.

La fréquence du brouillard rend cette liaison aléatoire pendant une partie de l'année.

Le département couvre le déficit d'exploitation de la Compagnie Air Saint-Pierre ; cette dotation a représenté 600 000 F en 1977 et 656 000 F en 1978.

La construction d'une nouvelle piste de 1 600 mètres permettant l'accueil d'un avion de 50 places est envisagée à Saint-Pierre. L'aménagement d'une piste de 2 000 mètres capable d'être utilisée par des avions intercontinentaux ne saurait être entrepris que sur l'île de Miquelon. Malgré une promesse du Premier Ministre en 1976, ce projet semble, aux Pouvoirs publics, d'un coût trop important et d'une rentabilité aléatoire dans un département de 5 800 habitants.

La liaison maritime entre Saint-Pierre et Boulogne-sur-Mer est assurée tous les quarante-cinq jours par un navire affrété par la Compagnie maritime de transport frigorifique. Le tonnage annuel transporté est d'environ 4 000 tonnes.

Des liaisons sont en outre assurées par un armement danois huit fois par an entre Saint-Pierre et plusieurs ports d'Europe (tonnage annuel moyen : 600 tonnes).

La liaison maritime entre Saint-Pierre et le Canada est assurée par le cargo *Ile de Saint-Pierre* appartenant à un armateur local, concessionnaire du service public de transport maritime entre Saint-Pierre et les ports de Sydney ou Halifax. Ce cargo, qui peut également embarquer douze passagers, effectue sur cette liaison trois voyages par mois, sauf dans les périodes de glaces ou d'absence de fret, où la fréquentation peut tomber à deux par mois.

L'aménagement d'un quai en eau profonde à Saint-Pierre fait l'objet d'une étude financée par le FIDOM dont les conclusions sont actuellement soumises aux administrations compétentes. Son financement pourrait être pris en charge conjointement par l'Etat et le fonds européen de développement.

b) *Les équipements publics.*

Le tableau ci-dessous retrace les investissements publics réalisés à Saint-Pierre et Miquelon en 1977 et 1978.

DESIGNATION de l'investissement.	EN 1977	EN 1978	ORIGINE du financement.
	(Milliers de francs.)		
Construction du lycée de Saint-Pierre. ....	10 300	12 400	Ministère de l'Education, chapitre 56-33.
Equipement du lycée.....	»	900	Ministère de l'Education, chapitre 56-35.
Patinoire de Saint-Pierre.....	50	100	Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
Automatisation du réseau téléphonique de Saint-Pierre...	4 000	»	Emprunt du département, dont la charge incombe au Secrétariat d'Etat aux P. et T.
Extension du réseau téléphonique de Saint-Pierre.....	»	1 250	Secrétariat d'Etat aux P. et T.
Bitumages des routes extérieures de Saint-Pierre.....	2 500	»	Emprunt du département.
Bitumage des rues et de la piste d'atterrissage de Miquelon..	»	9 670	Intérieur FSIR 04..... 1 500 000 FIDOM S. centrale et locale ..... 1 870 000 Emprunt départemental ..... 6 300 000
Plan cadastral (1 <sup>re</sup> tranche)...	980	»	FIDOM S. centrale.
Signalisation maritime.....	570	482	Budget Phares et Balises.
Aménagement des quais de Saint-Pierre .....	900	»	FIDOM S. centrale.
Protection digue Sud-Est.....	»	300	FIDOM S. centrale.
Alimentation en eau potable Miquelon .....	330	»	FIDOM S. locale.
Assainissement Miquelon.....	1 000	»	FIDOM S. locale.
Acquisition d'un engin de levage pour le port de Miquelon .....	»	130	FIDOM S. locale.
Rénovation cale de halage du port de Miquelon.....	»	378	FIDOM S. locale.

Il importe de souligner que l'aménagement d'une nouvelle piste d'atterrissage et la réalisation d'un quai en eau profonde constituent, pour les élus du département, deux équipements dont le caractère prioritaire est équivalent.

\*  
\* \*

Votre rapporteur croit refléter le sentiment des participants de la mission sénatoriale qui s'est rendue à Saint-Pierre et Miquelon en soulignant :

— la nécessité d'une application adaptée du statut départemental ;

— l'intérêt que pourrait présenter la mise en œuvre d'une procédure globale d'étude et de programmation des actions d'aménagement et de développement portant sur le moyen terme (articulation d'un plan d'aménagement rural et d'un contrat de pays) ;

— le devoir pour la collectivité nationale d'apporter à ce département une aide au développement qui permette à ses habitants d'entreprendre de manière plus volontariste l'exploitation des ressources locales.

## CHAPITRE VI

### Mayotte.

L'île de Mayotte qui appartenait au Territoire des Comores a été érigée en « collectivité territoriale » par la loi n° 76-1212 du 24 décembre 1976.

Les structures administratives sont analogues à celles d'un département.

Cette île, d'une superficie réduite : 375 kilomètres carrés, connaît un fort taux d'expansion démographique : 3,2 % par an, la population étant d'environ 45 000 habitants.

#### 1. — LES RESSOURCES

L'agriculture et la pêche constituent les seules productions de Mayotte :

— la production d'essence d'ylang-ylang destinée à la parfumerie a fortement progressé de 1976 à 1977 passant de 27,3 tonnes à 39,4 tonnes. Les exportations de cette huile essentielle se sont accrues de 44 % en volume et de 53 % en valeur passant de 3,8 millions de francs en 1976 à 5,8 millions de francs en 1977 ;

— le volume des exportations de café est passé de 43,4 tonnes en 1976 pour une valeur de 0,4 million de francs à 50,6 tonnes d'une valeur de 1,1 million de francs en 1977. L'amélioration des cours du café incite les agriculteurs mahorais à développer cette spéculation ;

— la production de coprah connaît également un accroissement sensible ; les exportations se sont élevées à 553 tonnes en 1977 contre 323 tonnes en 1976, leur valeur passant de 0,3 million de francs à 1 million de francs ;

— les exportations de vanille ont augmenté de 12 % en volume et de 40 % en valeur entre 1976 et 1977 ;

— les cultures vivrières les plus répandues sont celles du riz (800 à 1 000 tonnes par an), du maïs, de l'embrevade, du manioc et des brèdes ; elles occupent une grande partie de la population active ;

— l'élevage et la pêche contribuent à compléter l'alimentation des populations.



Le tableau ci-dessous, qui retrace l'évolution en volume des exportations de l'île depuis 1973, montre le caractère cyclique des productions agricoles mahoraises.

	1973	1974	1975	1976	1977
	(En kilogrammes.)				
Essence d'ylang-ylang .....	21 563	5 948	13 612	27 282	39 412
Vanille .....	4 991	1 486	4 699	7 403	8 289
Café vert.....	32 463	22 780	52 250	43 352	50 560
Coprah .....	963 657	877 706	386 230	322 570	553 411
Essence de basilic.	»	»	»	32	»
Poivre .....	55	560	»	40	»
Total .....	1 022 729	908 480	456 791	400 679	651 672

## 2. — L'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU PROGRÈS SOCIAL

L'amélioration des conditions de vie des populations constitue le principal objectif de la politique de développement conduite à Mayotte :

— la médecine est assurée gratuitement par des médecins militaires et des médecins volontaires au titre de la Coopération ; la construction de dispensaires a été entreprise grâce aux crédits du FIDOM ;

— un programme de construction de logements est mis en œuvre par la Société immobilière de Mayotte créée en 1977 avec un capital de 100 000 francs souscrit par la Caisse centrale de coopération économique ;

— un important effort d'équipement public a été mené depuis la mise en place des nouvelles structures administratives ; en 1977, les études et travaux réalisés ont porté sur 11 millions de francs au lieu de 2,5 millions de francs en 1976.

Les principales réalisations entreprises en 1978 ont porté :

- sur l'extension du CES de Mamoutzou ;
- les constructions routières (5,8 millions de francs) ;
- l'équipement de l'aérodrome de Dzaoudzi (2,6 millions de francs) ;

— des travaux d'adduction d'eau et de voirie (2,8 millions de francs).

— la construction d'un port à Longoni fait l'objet d'études ; ce projet est fondé sur le souci de créer un second pôle de développement au Nord de l'île ;

— les liaisons aériennes : depuis le mois d'août 1977, une liaison régulière est assurée entre Mayotte et la Réunion ; le déficit d'exploitation de cette ligne (3 millions de francs en 1978) est pris en charge par le FIDOM. La desserte aérienne de Mayotte est compliquée par un régime restrictif d'autorisation de survol appliqué par la République malgache.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'effort budgétaire de l'État en faveur de Mayotte de 1978 à 1979.

SECTEUR NON PROGRAMME	1978	1979 (1)
Titre III. — Fonctionnement.....	5 955 000	2 478 000
Titre IV. — Interventions publiques.....	6 285 000	8 041 000
Titres V et VI. — Investissements (autorisations de programme).....	420 500	420 500
FIDOM .....	25 020 000	27 605 000

Sans minimiser la portée de ces dépenses publiques, il semble qu'il serait possible d'en accroître l'efficacité en organisant leur utilisation dans le cadre d'un programme global pluriannuel d'aménagement et de développement économique.

## TROISIEME PARTIE

### LE BUDGET DES DOM POUR 1979

Le montant total des dépenses consacrées par l'Etat aux Départements d'Outre-Mer sera de 8 525,9 millions de francs en 1979 contre 7 694,5 millions de francs en 1978, soit une progression de 10,8 %. Sur cette masse budgétaire globale, les crédits gérés par le Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM et bénéficiant aux départements s'élèveront à 530,7 millions de francs, au lieu de 602,7 millions de francs l'année précédente, présentant une diminution de 8,8 %. La départementalisation des DOM a pour conséquence une intégration régulière des crédits bénéficiant à ces départements dans les lignes budgétaires des autres ministères. Cette caractéristique explique que le budget des DOM ne représente que 6,2 % des dépenses consacrées par l'Etat aux Départements d'Outre-Mer.

CHAPITRE PREMIER

Les crédits du Secrétariat d'Etat.

TABLEAU N° 1

Récapitulation générale des crédits du Secrétariat d'Etat.

DEPENSES - ORDINAIRES -	CREDITS votés pour 1978.	CREDITS PREVUS POUR 1979		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<b>TITRE III. — Moyens des services.</b>				
1 <sup>re</sup> partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité .....	197 442 631	214 425 305	— 79 408 022	135 017 283
3 <sup>e</sup> partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....▲.....	20 099 379	21 969 641	— 12 880 529	9 089 112
4 <sup>e</sup> partie. — Matériel et fonctionnement des services .....	56 732 479	58 972 877	— 5 409 385	53 563 492
5 <sup>e</sup> partie. — Travaux d'entretien.....	140 823	140 823	— 114 481	26 342
7 <sup>e</sup> partie. — Dépenses diverses.....	70 000	70 000	»	70 000
<b>Totaux pour le titre III.....</b>	<b>274 485 312</b>	<b>295 578 646</b>	<b>— 97 812 417</b>	<b>197 766 229</b>
<b>TITRE IV. — Interventions publiques.</b>				
1 <sup>re</sup> partie. — Interventions politiques et administratives .....	76 744 142	74 744 142	— 5 956 500	68 787 642
4 <sup>e</sup> partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.....	1 716 548	1 716 548	— 47 566	1 668 982
6 <sup>e</sup> partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité .....	35 810 019	35 810 019	+ 2 393 500	38 203 519
<b>Totaux pour le titre IV.....</b>	<b>114 270 709</b>	<b>112 270 709</b>	<b>— 3 610 566</b>	<b>108 660 143</b>
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires .....</b>	<b>383 756 021</b>	<b>407 849 355</b>	<b>— 101 422 983</b>	<b>306 426 372</b>

DEPENSES en capital.	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT			
	Votées pour 1978.	Votées pour 1979.	Votés pour 1978.	Demandés pour 1979.		
				Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<b>TITRE V</b>						
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>						
8 <sup>e</sup> partie. — Investissements hors de la Métropole.....	680 000	»	453 000	»	»	»
<b>TITRE VI</b>						
<i>Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</i>						
7 <sup>e</sup> partie. — Equipements admi- nistratifs et divers.....	2 052 000	»	1 962 000	1 302 000	660 000	1 962 000
8 <sup>e</sup> partie. — Investissements hors de la Métropole.....	232 299 000	2 052 000	211 771 000	58 320 000	163 951 000	222 271 000
<b>Totaux pour le titre VI.</b>	234 351 000	262 799 000	213 733 000	59 622 000	164 611 000	224 233 000
<b>Totaux pour les dé- penses en capital..</b>	235 031 000	264 851 000	214 186 000	59 622 000	164 611 000	224 233 000
<b>Totaux pour les Départe- ments d'Outre-Mer.....</b>	235 031 000	264 851 000	602 942 021	467 471 355	63 188 017	530 659 372

Le budget des DOM, géré par le Secrétariat d'Etat, s'élèvera, en 1979, à 530,66 millions de francs en crédits de paiement et à 264,85 millions de francs en autorisations de programme. La diminution de 19,9 % constatée dans le montant des crédits de paiement est due au transfert dans le budget du Ministère de l'Intérieur des dépenses afférentes à la police nationale dans les DOM (1 093 emplois). Les dépenses de police se montent à 118,74 millions de francs de crédits de fonctionnement et 458 000 francs de crédits d'équipements. Elles correspondent pour 10,5 millions de francs à la création d'un service de police de l'air comportant 107 emplois nouveaux.

Les comparaisons entre le budget des DOM de 1978 et de 1979 doivent donc être effectuées en déduisant ces crédits. Dès lors, le budget des DOM présente une progression de 4,8 % en 1979 par rapport à 1978.

## 1. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Elles se montent à 306,4 millions de francs en 1979 contre 388,7 millions de francs en 1978, soit une régression de 21,2 % (avant la prise en compte du transfert des charges de police).

### A. — *Les dépenses de fonctionnement (titre III).*

#### a) Les mesures acquises.

Elles s'élèvent à 11 101 851 F, soit une progression de 3,80 % par rapport à 1978. Elles correspondent pour 15,8 millions de francs à l'incidence en année pleine des traitements de la fonction publique. Elles comportent, en outre, un crédit de 1,9 million de francs consacré au financement des formations professionnelles dispensées dans le cadre du service militaire adapté. On notera la suppression des 2 millions de francs non reconductibles acquis en 1978 pour liquider les rappels de traitement des personnels en poste à Saint-Pierre et Miquelon. Une diminution de charges de 6 millions de francs est en outre obtenue par la prise en charge sur leur propre budget de personnels affectés à Saint-Pierre et Miquelon par différentes administrations ou entreprises nationales.

#### b) Les mesures nouvelles.

Elles se montent à 8,9 millions de francs et comportent :

— 4,7 millions de francs correspondant aux augmentations de rémunération de la Fonction publique ;

— 1,4 million de francs alloué pour le matériel, les transports et le parc automobile du service militaire adapté ;

— 2,39 millions de francs de subvention attribués au bureau pour les migrations dans les Départements d'Outre-Mer (BUMI-DOM) ;

— 0,41 million pour les dépenses de matériel, de transport et de déplacement des services de l'administration générale.

### B. — *Les dépenses d'intervention (titre IV).*

Elles passent de 114,2 millions de francs en 1978 à 108,6 millions de francs en 1979, soit une diminution de 5,6 % en francs courants. Les subventions de caractère obligatoire aux collectivités locales diminuent de 8 millions de francs, soit 10,4 %. Les annuités versées par l'Etat à la Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique sont réduites de 3 %.

2. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Leur montant global progresse de 4,7 % pour les crédits de paiement qui s'élèvent en 1979 à 224,2 millions de francs contre 214,2 millions de francs en 1978 et de 12,7 % en autorisations de programme qui se montent à 264,8 millions de francs en 1979 au lieu de 235 millions de francs l'année précédente.

A. — Dans le secteur non programmé.

On constate une reconduction en francs courants en 1979 des crédits ouverts en 1978 :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
Chapitre 67-51. — Travaux divers d'intérêt local.	2 052 000	1 962 000
Chapitre 68-11. — Service militaire adapté dans les DOM.....	8 147 000	8 147 000
Chapitre 68-20. — Subvention pour grosses réparations aux édifices culturels appartenant aux collectivités locales dans les DOM.....	134 000	134 000
Chapitre 68-50. — Subvention d'équipement aux collectivités locales des DOM pour les constructions publiques.....	1 212 000	1 212 000

B. — Dans le secteur programmé (titre VI, huitième partie, subventions au Fonds d'intervention des départements d'Outre-mer [FIDOM]).

Le Conseil restreint du 25 octobre 1977 a décidé la mise en œuvre d'une réforme de la structure du FIDOM fondée sur un souci de clarification et de décentralisation. Cette réforme entrera en application en 1979. Les mesures adoptées comportent :

1. La création d'une section générale regroupant les opérations relevant de l'action directe de l'Etat, ou liées à des décisions gouvernementales ou intéressant l'ensemble des Départements d'Outre-Mer.

Le chapitre 68-01, doté de 142,08 millions de francs en autorisation de programme, regroupe les autorisations de programme destinées à financer la poursuite des opérations relevant de l'action directe et pluri-annuelle de l'Etat telles que :

- participation au financement des programmes d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan (aménagement hydroagricoles en Guadeloupe, Martinique et Réunion, développement agricole de la Guyane) ;
- participation au financement des plans de modernisation de la culture de la canne de la Réunion et de la Guadeloupe ;
- primes d'équipement et d'emploi non déconcentrés ;
- primes de participation pour le compte de l'Etat ;
- primes de risque en faveur des sociétés de développement régional, etc.
- soutien du prix du sucre et aide sociale aux petits planteurs.

2. La création d'une section départementale regroupant les opérations de la section locale actuelle et celles de la section centrale de chacun des départements relevant de la compétence et de la responsabilité du département et de la région.

La dotation du chapitre 68-04 s'élève en autorisation de programme à 102,5 millions de francs ; elle sera mise en œuvre de la façon suivante :

- répartition entre les six parties prenante par le comité directeur du Fonds ;
- avis des assemblées régionales et répartition par grandes masses pour les dotations affectées aux DOM des Antilles, de Guyane et de la Réunion ;
- délibération et répartition par les conseils généraux.



L'évolution de la répartition des crédits du FIDOM entre 1978 et 1979 s'établit comme suit :

**Autorisations de programme.**

	1978	1979	VARIATIONS
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Section générale.....	166,2	142,1	— 14,5
Section départementale.....	48,4	102,5	+ 111,9

La répartition des crédits du FIDOM entre les différentes actions d'investissement est indiquée par *le tableau n° 2*.

Il convient enfin de noter une progression de 6,1 % des crédits attribués pour la recherche dans les DOM qui passent de 8,2 millions de francs en 1978 à 8,7 millions de francs en 1979.

TABLEAU N° 2

Répartition des crédits du FIDOM entre les différentes catégories d'investissements.

	CHAPITRES et articles.	AUTORI- SATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
<b>TITRE VI</b>			
Chapitre <i>Subvention au FIDOM (section cen- trale)</i> .....	68-00	»	35 700 000
Article. Equipements administratifs.....	10	»	180 000
Article. Education et culture.....	20	»	375 000
Article. Action sociale.....	30	»	»
Article. Agriculture et pêche.....	40	»	10 900 000
Article. Urbanisme et habitat.....	50	»	4 470 000
Article. Transports et communications...	60	»	5 000 000
Article. Industrialisation .....	70	»	8 800 000
Article. Tourisme .....	80	»	5 400 000
Article. Divers .....	90	»	575 000
Chapitre <i>Subvention au FIDOM (section géné- rale)</i> .....	68-01	142 076 000	97 048 000
Article. Opérations relevant de l'action directe de l'Etat.....	10	102 500 000 (1)	58 048 000
Article : Aide au sucre.....	20	39 576 000	39 000 000
Chapitre <i>Subvention au FIDOM (section locale)</i> .....	68-02	»	20 300 000
Article. Equipements administratifs.....	10	»	545 000
Article. Education et culture.....	20	»	270 000
Article. Action sociale.....	30	»	390 000
Article. Agriculture et pêche.....	40	»	4 740 000
Article. Urbanisme et habitat.....	50	»	6 780 000
Article. Transports et communications...	60	»	3 420 000
Article. Industrialisation .....	70	»	1 865 000
Article. Tourisme .....	80	»	2 120 000
Article. Divers .....	90	»	170 000
Chapitre <i>Subvention au FIDOM (section dépar- tementale)</i> .....	68-04	102 500 000	51 000 000
Article. Départements .....	10	102 500 000	51 000 000
Total titre VI.....	.....	244 576 000	204 048 000

(1) Dont 39 500 000 F au titre du programme d'action prioritaire n° 7 « Accélérer la départementalisation des Départements d'Outre-Mer ».

TABLEAU N° 3

Récapitulation générale des dépenses de l'Etat bénéficiant aux DOM.

	1978			1979		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
(En millions de francs.)						
<b>I. — Dépenses civiles.</b>						
Agriculture .....	0,617	155,834	156,451	0,583	164,484	165,067
Anciens combattants.....	»	27,951	27,951	»	30,590	30,590
Culture et communication.....	»	4,534	4,534	»	5,043	5,043
Départements d'outre-mer.....	11,014	463,431	474,445	9,695	380,595	390,290
Economie et budget :						
I. — Charges communes.....		267,256	267,256	»	303,756	303,756
IV. — Budget .....	1,130	243,067	244,197	1,160	275,440	276,600
Education .....	»	2 684,024	2 684,024	»	3 019,546	3 019,546
Universités .....	»	52,398	52,398	»	54,146	54,146
Environnement et cadre de vie.....	0,987	465,157	466,144	0,776	382,651	383,427
Industrie, commerce et artisanat :						
I. — Industrie.....	»	5,335	5,335	»	5,400	5,400
Intérieur .....	»	54,445	54,445	»	60,055	60,055
Justice .....	»	97,456	97,456	»	112,134	112,134
Jeunesse et sports.....	»	10,050	10,050	»	10,050	10,050
Services du Premier ministre :						
I. — Services généraux.....	»	22,800	22,800	»	27,310	27,310
Transports :						
II. — Transports terrestres.....	»	0,500	0,500	»	0,550	0,550
III. — Aviation civile.....	2,535	94,367	96,902	2,754	109,467	112,221
IV. — Marine marchande.....	»	42,330	42,330	»	43,050	43,050
V. — Routes, ports et voies navigables..	»	»	»	»	105,397	105,397
Travail et santé :						
I. — Section commune.....	»	0,593	0,593	»	0,550	0,950
II. — Travail et participation.....	»	130 506	130,506	»	151,080	151,080
III. — Santé et famille.....	»	1 367,821	1 367,821	»	1 627,883	1 627,883
Postes et télécommunications.....	»	648,690	648,690	»	700,586	700,586
<b>Totaux (I).....</b>	<b>16,283</b>	<b>6 838,545</b>	<b>6 854,828</b>	<b>14,968</b>	<b>7 569,863</b>	<b>7 584,831</b>
<b>II. — Dépenses militaires.</b>						
Départements d'outre-mer.....	»	128,495	128,495		140,368	140,368
Défense :						
Section commune.....	»	80,704	80,704	»	113,065	113,065
Section Gendarmerie .....	»	236,902	236,902	»	248,532	248,532
Section Air .....	»	42,179	42,179	»	42,810	42,810
Section Forces terrestres.....	»	272,673	272,673	»	309,089	309,089
Section Marine .....	»	78,695	78,695	»	87,297	87,297
<b>Totaux (II).....</b>	<b>»</b>	<b>839,648</b>	<b>839,648</b>	<b>»</b>	<b>941,161</b>	<b>941,161</b>
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>16,283</b>	<b>7 678,193</b>	<b>7 694,476</b>	<b>14,968</b>	<b>8 511,024</b>	<b>8 525,992</b>

## CHAPITRE II

### L'évolution de l'ensemble des dépenses de l'Etat bénéficiant aux DOM.

Elle est fournie par *le tableau n° 3*.

Les crédits consacrés à des dépenses civiles progressent de 10,5 %, passant de 6,85 milliards de francs à 7,57 milliards de francs, cependant que les dépenses militaires progressent de 11,9 % passant de 0,84 à 0,94 milliard de francs. Au sein des dépenses civiles, les dépenses ordinaires augmentent de 11 % (6,55 milliards de francs en 1979 contre 5,9 milliards de francs en 1978) ; les dépenses en capital progressent de 5,7 % pour les autorisations de programme et de 3 % pour les crédits de paiement.

★  
★ ★

Au terme de cette brève analyse des crédits consacrés par l'Etat aux départements d'Outre-Mer, trois observations semblent devoir être avancées :

— la dispersion des dépenses publiques entre le budget du Secrétariat d'Etat et celui des autres ministères rend aléatoire l'appréciation susceptible d'être portée sur l'évolution des crédits bénéficiant aux DOM ;

— en dépit des transferts intervenant sur les chapitres budgétaires du Ministère de l'Intérieur, la progression des dépenses publiques de l'ordre de 5 % indique une diminution en francs constants de l'effort budgétaire consenti en 1979 en faveur du développement économique et de la promotion sociale dans les départements d'Outre-Mer ;

— la réforme de la structure du FIDOM marque un progrès indéniable dans le sens d'une décentralisation des conditions d'utilisation des crédits d'investissement sans cependant priver l'Etat de son rôle d'orientation en faveur des secteurs prioritaires.

## CONCLUSION

Tout au long de cette étude, votre rapporteur s'est surtout attaché à dresser un constat de situation portant à la fois sur les principales données de la politique suivie dans les DOM et sur l'évolution en cours dans chaque département.

Cette description a déjà été complétée et actualisée par les interventions des représentants des Départements d'Outre-Mer dans le cadre du débat que le Sénat a consacré récemment aux perspectives de leur développement.

Aussi, parvenu au terme de sa démarche, votre rapporteur se bornera à assortir ce constat de quelques observations portant sur les principaux obstacles qui freinent le développement économique des DOM.

— Il apparaît en premier lieu que la départementalisation et avec elle l'intégration des DOM à la Communauté européenne remet profondément en cause les bases d'économies encore marquées par le passé colonial.

L'amélioration de la condition sociale des populations d'Outre-Mer, aussi bien en termes de revenus que de protection sociale, constitue la manifestation la plus concrète de la départementalisation.

Mais dans la situation présente ces avantages sociaux pèsent sur les prix des productions locales et contribuent à priver celles-ci de la compétitivité nécessaire au développement des exportations. Les interventions nationales ou communautaires en faveur du soutien des marchés de ces productions s'avèrent, dès lors, indispensables pour assurer leur commercialisation.

— Les transferts sociaux et l'injection de revenus due en particulier aux rémunérations de la fonction publique peuvent, dans une certaine mesure, contrarier les possibilités d'un développement économique autonome fondé sur la mise en valeur des ressources locales.

— La décentralisation des responsabilités en faveur des Départements d'Outre-Mer et des communes s'impose si l'on veut parvenir à une meilleure adaptation des mesures en faveur du

développement économique et de l'aménagement du territoire. Toutefois, la persistance de structures sociales marquées par leurs origines coloniales conduit l'Etat à renforcer ses missions d'orientation et d'arbitrage.

Ces contradictions paraissent inhérentes à la situation de double appartenance politique et économique des Départements d'Outre-Mer au monde développé et au Tiers Monde. Ce n'est que dans la mesure où elle parviendrait à dépasser ces contradictions par d'autres moyens que le seul recours à l'assistance que la politique menée par les Pouvoirs publics permettra de rendre compatible la départementalisation avec un développement économique plus autonome.

## EXAMEN EN COMMISSION

### 1. — Audition du Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Au cours de sa séance du jeudi 26 octobre 1978, la Commission sénatoriale des Affaires économiques et du Plan, réunie sous la présidence de M. Michel Chauty, président, a procédé à l'audition de M. Paul Dijoud, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM et TOM).

Le Ministre a, tout d'abord, dressé un tableau d'ensemble de la situation économique et sociale des DOM et des TOM. Même si ces territoires ne sont pas encore parvenus à un niveau de vie comparable à celui de la Métropole, les progrès accomplis dans les vingt dernières années placent ces pays dans une situation très favorable par rapport à leurs voisins.

Chaque territoire et département constitue un petit marché, une économie qu'il convient de stimuler pour en accroître l'autonomie et diminuer la charge d'assistance supportée par la France. Cependant, certaines structures économiques, l'import-export par exemple, sont encore marquées par leur origine coloniale. La départementalisation économique a précisément pour but de rompre ces éléments de blocage.

La France s'est donné pour objectif d'assurer la promotion économique et sociale de ces régions, sans que cette démarche implique la poursuite d'une vocation coloniale.

La conjoncture de ces zones est défavorable. Le chômage s'aggrave du fait de l'expansion démographique tandis que les migrations vers la Métropole ont marqué un ralentissement dans les dernières années.

M. Dijoud a ensuite indiqué les principales actions de développement économique conduites dans chaque département et territoire :

— à la Réunion : il importe de relancer le marché du sucre, d'assurer la mise en valeur des Hauts et d'orienter la pêche vers les mers australes ;

— Mayotte a été dotée d'un plan global de développement ; d'autre part, cette collectivité territoriale se prononcera sur son avenir institutionnel en 1980 ;

— aux Antilles, un programme de relance de la production de bananes et un plan de restructuration de la sucrerie sont en cours de mise en œuvre ; l'effort d'irrigation doit permettre de diversifier l'activité agricole. Le tourisme constitue une ressource potentielle encore insuffisamment exploitée, malgré les progrès réalisés dans les années récentes. Une conférence économique permettra prochainement aux élus, aux Pouvoirs publics et aux partenaires sociaux de fixer les orientations à long terme du développement de la Guadeloupe et de la Martinique. Un mémorandum sera déposé à la fin de l'année pour préciser la position française vis-à-vis de l'insertion à part entière des DOM dans la Communauté ;

— le développement de la Guyane est subordonné à l'amélioration des infrastructures de transport. Une conférence réunira les élus de la Guyane au début de 1979 pour dresser un bilan du plan global de croissance économique de ce département ;

— Saint-Pierre-et-Miquelon connaît des difficultés pour la mise en place de son nouveau statut départemental. Les activités de pêche sont conditionnées par la délimitation d'une zone économique maritime et par la normalisation des relations avec le Canada. Saint-Pierre-et-Miquelon peut s'affirmer comme une plate-forme de pénétration des produits français en Amérique du Nord ;

— la Polynésie présente des potentialités importantes de développement, grâce au tourisme et à l'exploitation des ressources de la mer ;

— Wallis-et-Futuna connaît un équilibre économique, malgré son isolement. Ce territoire sera doté d'un programme de développement et d'aménagement à long terme ;

— l'économie de la Nouvelle-Calédonie reste perturbée par la crise du nickel. Le Gouvernement a engagé un effort de soutien des activités par l'engagement de programmes de travaux publics.

En réponse aux questions de MM. Chauty, Dubois, Mossion, Parmantier, Millaud, Pen et Javelly, le ministre a apporté plusieurs compléments à son exposé :

— le renforcement de l'autonomie alimentaire des DOM et des TOM, grâce à une diversification des productions agricoles, est l'un des objectifs permanents et prioritaires du Gouvernement ;

— le territoire des Terres australes connaît de grandes difficultés. Un effort de redressement est en cours ; la France négocie avec l'URSS un contingentement des quantités de poissons pêchées par les Soviétiques ;



— la gestion des personnels de police, et par conséquent leur imputation budgétaire, a été transférée au Ministère de l'Intérieur ;

— un recensement de l'ensemble des dépenses financées par les ministères techniques d'Outre-Mer est en cours ; il sera ainsi possible de mieux apprécier l'effort global de l'Etat en faveur des DOM et des TOM ;

— la réforme du Fonds d'investissement pour les Départements d'Outre-Mer permet de donner aux conseils généraux le pouvoir de décision sur la moitié de ses dotations ;

— un équilibre doit être trouvé entre une décentralisation indispensable pour tenir compte des particularités locales et la nécessité pour l'Etat de remplir une mission d'arbitrage dans des pays qui conservent des structures sociales coloniales et présentent un pluralisme ethnique ;

— les accords de Lomé doivent être adaptés afin de tenir compte des intérêts économiques des Départements et Territoires d'Outre-Mer ; les TOM seront associés à la négociation du deuxième accord de Lomé ;

— concernant la situation de Saint-Pierre et Miquelon, il importe d'adapter le statut départemental à la situation géographique de ces îles ;

— le développement agricole de la Guyane reste compliqué par les conditions géographiques et climatiques et par des obstacles psychologiques. Cependant, le plan global de développement commence à faire sentir ses effets dans les secteurs agricole et forestier. Le coût des infrastructures nécessaires à la mise en valeur de ce département, de l'ordre de 40 milliards de francs, est disproportionné avec les moyens budgétaires actuels.

## **2. — Examen des conclusions du rapport pour avis sur le budget des Départements d'Outre-Mer.**

La Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné lors de sa réunion du 7 novembre les crédits consacrés par le projet de loi de finances pour 1979 aux Départements d'Outre-Mer.

Le rapporteur, M. Parmantier, a précisé que sa démarche comporterait principalement une revue des principaux problèmes communs à l'ensemble des DOM, un examen de la situation de chaque département et une présentation des crédits consacrés, dans le projet de loi de finances pour 1979, au développement économique et social de ces départements.

La démographie des quatre principaux DOM reste vigoureuse malgré les mesures prises en faveur de la limitation des naissances et le recours à l'immigration.

La politique agricole dans les DOM est fondée sur deux objectifs : moderniser les structures de production et de commercialisation des produits destinés à l'exportation, favoriser la diversification des cultures et la promotion de l'élevage afin d'accroître l'autonomie alimentaire de ces départements.

La mise en valeur de la forêt constitue l'un des objectifs fondamentaux du plan global de développement de l'économie mis en œuvre en Guyane depuis 1975.

La pêche reste une ressource encore largement inexploitée dans des départements insulaires ou côtiers ; l'évolution de cette activité à Saint-Pierre et Miquelon est conditionnée par l'issue des négociations entre la France et le Canada relatives à l'exercice du droit de pêche dans la zone économique canadienne.

Les actions en faveur de la diversification des activités comportent des aides directes : la prime d'équipement et des aides fiscales. Les résultats acquis au titre de ces mesures (création de 5 500 emplois en 1977) restent sans commune mesure avec le problème de l'emploi (environ 75 000 chômeurs en 1977).

Le développement des activités touristiques paraît subordonné à une maîtrise du coût des transports, l'équipement hôtelier et touristique paraissant actuellement suffisant pour satisfaire la demande.

La départementalisation sociale s'est poursuivie en 1976 et 1977 avec l'extension et l'adaptation aux DOM des principales mesures de protection sociale.

L'exécution du programme d'action prioritaire n° 7 du VII<sup>e</sup> Plan s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes en 1977 ; le taux d'exécution budgétaire du PAP sera de 75,8 % à la fin de 1979.

L'intégration des DOM à la Communauté économique européenne permet la mise en œuvre des mesures en faveur de la garantie des prix agricoles et l'attribution des aides du Fonds européen de développement régional ; cependant l'application des dispositions de la Convention de Lomé entre la CEE et les pays du Tiers Monde a pour effet d'aggraver les conditions de la concurrence pour les productions traditionnelles des DOM.

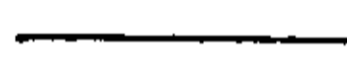
Le rapporteur a ensuite présenté l'évolution des dépenses consenties par l'Etat en faveur des DOM. Si l'on tient compte du transfert des dépenses de police au budget du Ministère de l'Inté-

rieur, les dépenses de l'Etat dans les Départements d'Outre-Mer progresseront de 4,8 % en 1979. La réforme du Fonds d'investissement des Départements d'Outre-Mer (FIDOM) fondée sur un souci de clarification et de décentralisation sera mise en application en 1979.

L'objectif de la politique conduite par les pouvoirs publics doit être de rendre compatible la départementalisation avec la promotion d'un développement économique autonome.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport présenté par M. Parmentier et a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des Départements d'Outre-Mer.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### REPARTITION PAR DEPARTEMENTS DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET DES DOM ET DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DES DIVERS MINISTERES TECHNIQUES DESTINES AUX DOM POUR 1979

DEPARTEMENTS MINISTERIELS	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	SAINTE-PIERRE- ET- MIQUELON	MAYOTTE	TOTAL
Départements d'Outre-Mer .....	68 879	84 457	70 734	114 738	21 796	14 311	(2) 374 915
FIDOM .....	»	»	»	»	»	»	(1) 244 576
Agriculture .....	18 377	25 558	6 601	30 800	792	782	82 910
Culture .....	385	105	5	505	»	»	1 000
Education (académie Antilles-Guyane) ..	.....	.....	81 855	49 030	1 339	2 400	134 624
Environnement, Cadre de Vie .....	64 000	65 200	17 370	132 240	1 520	2 000	282 330
Industrie .....	»	»	»	»	»	»	(1) 650
Intérieur .....	»	»	»	»	»	»	(1) 8 740
Jeunesse, Sports, Loisir .....	»	»	»	»	»	»	(1) 11 400
Justice .....	»	»	»	»	»	»	(1) 2 400
Postes et Télécommunications .....	»	»	»	»	»	»	(1) 160 000
Premier Ministre (formation profession- nelle) .....	1 000	800	400	800	»	»	3 000
Santé .....	14 412	25 162	1 240	24 823	»	»	65 637
Services financiers .....	»	17 900	600	500	»	»	19 000
Transports :							
Aviation civile .....	5 594	7 512	5 039	5 667	1 586	2 887	28 335
Marine marchande .....	»	»	»	»	»	»	(1) 650
Transports terrestres .....	»	»	»	»	»	»	(1) 550
Equipement routier .....	1 500	2 350	14 200	4 150	»	6 000	28 200
Equipement portuaire .....	»	»	»	»	»	»	(1) 34 957
Signalisation maritime .....	1 644	822	1 480	712	658	164	5 480
Défense des lieux habités contre les inondations .....	»	»	»	»	»	»	(1) 4 500
Universités .....	657	400	132	465	»	»	1 654
							876 017

(1) A répartir ultérieurement.

(2) Crédits de paiement uniquement.

## ANNEXE II

### LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT FINANCES EN 1977 ET 1978 PAR LES AUTRES MINISTÈRES

#### I. — Ministère de l'Agriculture.

Ce Ministère participe au financement du programme d'actions prioritaires n° 7 du VII<sup>e</sup> Plan et notamment :

— au programme d'actions prioritaires pour l'irrigation de 9 000 hectares dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. En 1977 et 1978, cette participation a été respectivement de 25,2 et de 23,7 millions de francs ;

— au programme d'habitat et d'hygiène sociale (adduction d'eau potable et d'assainissement) dans l'ensemble des DOM ; en 1977 et en 1978, cette participation a été respectivement de 18,9 millions de francs et de 20,93 millions de francs ;

— au programme d'actions prioritaires agricoles de la Guyane : 2,1 millions de francs en 1977 et 5,35 millions de francs en 1978.

#### 2. — Ministère de l'Éducation.

Ce Ministère consacre en 1977 et 1978 respectivement :

30,15 millions de francs et 20 millions de francs au financement des constructions scolaires du premier degré ;

113,5 millions de francs et 112,5 millions de francs aux constructions scolaires du second degré.

Ce département ministériel devra consentir en 1979 un effort de rattrapage pour compenser le retard intervenu, en 1978, dans le financement des programmes de constructions du second degré, notamment à la Réunion, du fait du ralentissement de son effort financier.

#### 3. — Ministère de l'Équipement.

(Y compris Logement et Transports.)

Les principaux programmes financés en 1977 et 1978 par ce département ministériel ont concerné :

##### a) *En matière d'équipement portuaire et maritime.*

La réalisation à Fort-de-France et à Pointe-à-Pitre des infrastructures portuaires nécessaires à la réception des navires porte-conteneurs dont la mise en service est prévue en 1980.

L'approfondissement du chenal d'accès du port du Degrad des Cannes en Guyane ;

Le renforcement de la jetée Nord, le prolongement de la jetée Sud et l'agrandissement de la darse de pêche du port de la pointe des Galets à la Réunion ;

L'amélioration et le renouvellement de l'équipement de signalisation maritime dans l'ensemble des DOM ;

b) *En matière d'équipement routier.*

La reconstruction du pont sur la rivière de l'Est à la Réunion ;  
Le renforcement de la RN 1 Cayenne—Saint-Laurent-du-Maroni ;  
La construction du pont sur la rivière Comté et de divers ponts sur la route de l'Est en Guyane ;

c) *En matière d'équipement aéroportuaire.*

La réfection des pistes des aérodromes internationaux de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre et Saint-Denis-Gillot ;  
L'équipement radar de Pointe-à-Pitre et de Cayenne ;

d) *En matière de défense des lieux habités contre les eaux.*

Le courage des ravines et l'endiguement de la rivière Patate, à Durand, à la Réunion ;  
L'aménagement de la rivière Monsieur en Martinique ;

e) *En matière de constructions.*

La résorption de l'habitat insalubre et les programmes de construction d'I.L.M. intéressant l'ensemble des quatre DOM et bénéficiant de subventions ainsi que de bonifications d'intérêts.

La construction de logements de fonctionnaires à Mayotte.

**4. — Ministère de la Santé.**

L'effort financier de ce département ministériel a essentiellement porté sur l'équipement hospitalier et principalement sur le financement de l'hôpital de la Meynard en Martinique et sur les compléments de financement nécessaires à l'achèvement de l'hôpital de Saint-Pierre à la Réunion.

**5. — Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications.**

Ce département ministériel a consacré respectivement 70 millions de francs en 1977 et 115 millions de francs en 1978 à l'achèvement du programme d'automatisation et à l'extension des réseaux téléphoniques intérieurs des DOM.

Il a également financé :

— en 1977 le bureau de poste des Abymes en Guadeloupe, l'extension du bureau de poste du Lamentin, en Martinique, et la construction d'un logement-bureau à Mamutsu (Mayotte) ;

— en 1978 le centre de tri de Saint-Denis-de-la-Réunion (17 millions de francs).

**6. — Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.**

Ce département ministériel a subventionné en 1977 l'achèvement du CREPS de Pointe-à-Pitre, la création d'une base de plein air et de loisirs à Fort-de-France, la construction d'une salle des sports au CES La République de Cayenne, un programme de 10 piscines industrialisées et la première tranche du CREPS de la Réunion.

En 1978 son effort financier a porté sur la deuxième tranche du CREPS de la Réunion et sur diverses opérations ponctuelles d'équipement sportif déconcentrées dans l'ensemble des DOM.

## 7. — Ministère de l'Intérieur.

Ce Ministère a participé en 1977 pour un montant total de 8 millions de francs au financement des programmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable des communes urbaines des DOM et consenti une subvention exceptionnelle de 780 000 F pour le financement d'une première tranche de l'adduction d'eau des communes de Mamoutzou et de Dzaoudzi à Mayotte.

En 1978, l'ensemble de ces programmes a bénéficié d'une participation totale de 10,5 millions de francs. De plus, ce Ministère a consenti, à titre exceptionnel, un effort de 4,2 millions de francs pour subventionner des travaux urgents de voirie communale entrepris en Basse Terre de Guadeloupe, à Miquelon et à Mayotte.

Les projets envisagés pour 1979 concernent par ordre d'urgence :

1° La poursuite des actions entreprises dans le cadre du programme d'actions prioritaires n° 7 du VII° Plan, dans le domaine de l'hydraulique agricole, de l'habitat et de l'hygiène sociale et du développement agricole de la Guyane, avec le concours du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat au Logement ;

2° Le rattrapage par le Ministère de l'Education du retard constaté en 1978 dans la réalisation des programmes de constructions scolaires du second degré ;

3° La réalisation par le Ministère des Transports des travaux d'infrastructure portuaire et routière indispensables pour l'évacuation de la production des exploitants forestiers de la région de Saint-Laurent-du-Maroni ainsi que d'opérations diverses de rattrapage à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

4° La création de la RN 1 bis, route de désenclavement du port de Fort-de-France, avec la participation du Ministère des Transports ;

5° L'achèvement par le Ministère des Transports des travaux de réfection des pistes des aéroports internationaux de Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Cayenne et Saint-Denis ;

6° La construction, avec le concours du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, d'un stade omnisports à Saint-Paul-de-la-Réunion, et d'une piscine municipale à Cayenne ;

7° Tous autres travaux d'accompagnement nécessitant dans l'ensemble des DOM un effort particulier de la part des Ministères responsables.



## ANNEXE III

### LA REORGANISATION DU SYSTEME DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET L'ACTIVITE DES ORGANISMES DE CREDIT EN 1977 ET 1978

#### 1° Réorganisation du système de financement des investissements.

La réorganisation du système de crédit et de financement des investissements dans les DOM s'inscrit dans le cadre de la départementalisation économique. Cette réforme consiste essentiellement à rapprocher les DOM des structures traditionnelles de financement existant en métropole, tout en conservant certains avantages du système antérieur par la création d'un organisme spécifique de financement des investissements productifs dénommé « Société de crédit pour le développement des Départements d'Outre-Mer » (SOCREDOM). Les rôles des différents organismes de financement sont distribués de la façon suivante :

— la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) a cessé d'exercer ses activités dans les DOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977. Elle conserve la gestion de ses « encours » ;

— le groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) assure comme en métropole le financement de l'équipement des collectivités locales et celui de la construction dans le cadre de la réglementation HLM ;

— le Crédit foncier de France (CFF) reprend le secteur des primes et prêts spéciaux à la construction. Les textes, qui confiaient cette responsabilité à la CCCE, ont été modifiés en conséquence ;

— la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) poursuit, comme par le passé, son activité dans les DOM au moyen des Caisses régionales de crédit agricole mutuel dans les trois DOM insulaires et de l'agence de la SATEC en Guyane ;

— enfin, pour couvrir le financement des activités productives assurées précédemment par la CCCE, il est apparu nécessaire de mettre en place un organisme spécifique de crédit dénommé SOCREDOM. Il s'agit d'une société anonyme d'économie mixte créée en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946. Elle a pour objet de favoriser le développement économique et social des DOM :

— d'une part, en accordant directement des prêts aux promoteurs d'opérations d'investissements, notamment dans les activités industrielles, agricoles, agro-industrielles et hôtelières ;

— d'autre part, en consentant des avances aux sociétés de crédit social (SODEMA, SODEGA et SOFIDER).

Pour remplir sa mission, la SOCREDOM peut consentir des prêts, recevoir des effets à l'escompte, donner sa garantie sous forme d'aval et de caution, prendre des participations dans certaines entreprises, représenter les organismes financiers métropolitains non installés dans les DOM.

Le capital, fixé à 10 millions de francs, est souscrit par la CCCE (50 %), le FIDOM (10 %), la CDC (20 %), le Crédit national (5 %), la Caisse centrale de crédit hôtelier, industriel et commercial (CCCIIC) (5 %), la Caisse centrale de crédit coopératif (CCCC) (5 %) et la Caisse nationale des marchés de l'Etat (CNME) (5 %).

La SOCREDOM a été inscrite sur la liste des banques de crédit à long et moyen terme par décision du Conseil national de crédit en date du 28 octobre 1976.

Trois autres organismes importants de crédit ont décidé d'intervenir également dans les DOM en appliquant les règles d'octroi et de gestion des crédits en vigueur en métropole :

— la Caisse nationale des marchés de l'Etat (CNME) donne, sous certaines conditions, des garanties à des crédits ouverts par les banques en vue de la mobilisation des marchés publics ;

— la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel (CCHICI) intervient dans les mêmes conditions qu'en métropole, sauf en ce qui concerne les prêts bonifiés par le FDES (prêts à l'hôtellerie) et les prêts garantis par des sociétés de caution mutuelle ;

— la Caisse centrale de crédit coopératif (CCCC) peut accorder des prêts à moyen et long terme aux coopératives de consommateurs, de commerçants détaillants, de transporteurs ou de pêcheurs.

Enfin, d'autres mesures, encore à l'étude, concernent la création de sociétés de caution mutuelle et l'aide spécifique pour la restructuration des entreprises en difficultés temporaires.

## 2° Activité de ces organismes de crédit en 1977.

### a) Caisse centrale de coopération économique (CCCE).

Si la Caisse centrale n'est plus intervenue directement dans le cadre des nouveaux investissements du secteur productif, elle a néanmoins accordé à la SODEGA et à la SATEC deux prêts d'un montant total de 18 millions de francs pour assurer à ces sociétés le complément de trésorerie nécessaire à l'exécution d'engagements pris en 1976. Elle a également assuré le financement des opérations de la SOCREDOM.

Dans le domaine des prêts spéciaux à la construction, la Caisse centrale a été relayée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1977 par le Crédit foncier de France. L'importance exceptionnelle des demandes reçues au cours du premier semestre a conduit cependant la Caisse centrale à réaliser pour ces prêts spéciaux un volume d'opérations presque égal à celui de l'année précédente.

Enfin, le nouveau dispositif de financement des sociétés immobilières n'a pu être mis en place en 1977. La caisse centrale a donc assuré à ces sociétés, à la demande du Ministère de l'Economie et des Finances, un complément de financement permettant la construction de plus de 500 logements, principalement dans le cadre de résorption de bidonvilles.

Au total, la CCCE est ainsi à l'origine du financement de 214,3 millions de francs dans le domaine des investissements productifs et de l'habitat en 1977.

Le tableau suivant indique la répartition de ces concours par catégorie de bénéficiaires et par département :

	EN millions de francs.		EN millions de francs.
SOCREDOM .....	95,6	Guadeloupe .....	65,2
Sociétés de crédit .....	18	Guyane .....	27,1
Sociétés immobilières ....	36,5	Martinique .....	32,5
Prêts spéciaux à la construc- tion .....	64,2	Réunion .....	89,5
	<hr/> 214,3		<hr/> 214,3

b) *Société de crédit pour le développement des Départements d'Outre-Mer*  
(SOCREDOM).

Au cours de l'année 1977, la SOCREDOM a complété les moyens de financement mis par la CCCE à la disposition des sociétés de crédit social :

SODEGA .....	26,4 millions de francs ;
SODEMA .....	16 millions de francs ;
SATEC .....	28,5 millions de francs.

Elle a, en outre, consenti directement des prêts à treize entreprises pour un montant total de 24,75 millions de francs selon la répartition suivante :

Industrie .....	6,6 millions de francs ;
Hôtellerie .....	8,5 millions de francs ;
Agriculture (pêche et forêts) .....	4,5 millions de francs ;
Divers .....	5,15 millions de francs ;
<b>Total .....</b>	<b>24,75 millions de francs.</b>

c) *SODEGA*

Au cours de l'année 1977, la SODEGA a accordé des prêts d'un montant total de 46 812 000 F selon la répartition suivante :

	EN MILLIERS de francs.	EN pourcentage.
Industrie .....	12 155	26
Artisanat .....	4 238	9
Hôtellerie et tourisme .....	5 579	12
Commerce et divers .....	10 633	22,5
Habitat .....	14 207	30,5

d) *SODEMA*

Le montant total des prêts accordés par la SODEMA s'élève à 45 091 000 F selon la répartition ci-dessous :

	EN MILLIERS de francs.	EN pourcentage.
Industrie .....	10 139	22,5
Artisanat .....	6 856	15
Hôtellerie et tourisme .....	3 125	7
Commerce et divers .....	5 221	11,5
Agriculture .....	1 699	4
Habitat .....	18 051	40

Il est à noter que le pourcentage de l'artisanat et de l'industrie a fortement augmenté tandis que celui de l'habitat diminuait.

e) SATEC

Les concours accordés par la SATEC en 1977 se sont élevés à 31 116 000 F pour la Guyane et 29 207 000 F pour la Réunion selon la répartition ci-dessous :

	GUYANE		REUNION	
	(En milliers de francs.)	(En pourcentage.)	(En milliers de francs.)	(En pourcentage.)
Industrie .....	8 133	26	3 877	13,5
Artisanat .....	753	2,5	1 596	5,5
Hôtellerie et tourisme .....	»	»	2 595	9
Commerce et divers .....	108	0,5	6 899	23,5
Agriculture .....	16 081	51,5	»	»
Habitat .....	6 041	19,5	14 240	48,5

Il convient de noter que les prêts consentis à l'agriculture en Guyane représentent plus de la moitié des crédits et que, à la Réunion, le pourcentage des prêts consacrés à l'habitat reste élevé.

f) Caisse nationale de crédit agricole (CNCA).

Les « concours » des Caisses régionales de crédit agricole atteignent, au 31 décembre 1977, les montants suivants :

	SUR avances.	SUR ressources monétaires.	TOTAL
	(En millions de francs.)		
Guadeloupe .....	430	79	509
Martinique .....	405	207	612
Réunion .....	728	104	832

g) Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les engagements et versements de la CDC et de la CAECL pendant l'année 1977 ainsi que le montant des emprunts « Villes de France » ressortent du tableau ci-dessous :

	CDC		CAECL		EMPRUNTS Villes de France.
	Engagements.	Versements.	Engagements.	Versements.	
(En milliers de francs.)					
Guadeloupe .....	120 393	122 029	30 732	34 491	16 700
Guyane .....	23 790	14 973	4 700	6 664	0
Martinique .....	123 336	119 335	19 222	16 744	11 580
Réunion .....	126 166	111 783	20 803	27 714	6 840
Totaux .....	398 685	368 120	75 457	85 613	35 120

Il convient de noter un accroissement important des engagements de la CDC pour la Guyane et de la CAECL pour la Guadeloupe.

## ANNEXE IV

### REPARTITION PAR DEPARTEMENTS ET PAR GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE LA SECTION CENTRALE DU FIDOM EN 1977 ET EN 1978

SECTEURS D'INTERVENTION	DEPARTEMENTS						OPERA- TIONS commu- nes.	TOTAL	En pour- centage.
	Guade- loupe.	Marti- nique.	Guyane.	Réunion	Saint- Pierre- et- Mique- lon.	Mayotte			
	(En milliers de francs.)								
<b>1977.</b>									
Mise en valeur et développement agri- cole .....	20 370	10 400	8 950	26 970	»	1 260	4 400	72 350	39,41
(Dont PAP n° 7) .....	4 000	4 500	8 000	3 000	»	»	»	19 500	10,62
Tourisme .....	3 660	3 100	96	250	120	»	7 596	14 822	8,07
Industrialisation .....	325	1 780	200	70	»	»	47 796	50 171	27,33
Infrastructure économique .....	»	1 200	10 610	»	1 500	1 280	»	14 590	7,95
Urbanisme et habitat .....	1 020	3 000	6 129	»	»	421	1 650	12 220	6,66
Etudes et divers .....	125	520	1 015	210	997	4 830	6 608	14 305	7,79
Action socio-culturelle .....	»	»	»	»	»	1 540	»	1 540	6,84
Equipement administratif .....	»	»	»	»	»	2 419	»	2 419	1,32
Réserve reportée sur 1978 .....	»	»	»	»	»	210	940	1 150	0,63
<b>Total général .....</b>	<b>25 500</b>	<b>20 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 500</b>	<b>2 617</b>	<b>11 960</b>	<b>68 990</b>	<b>183 567</b>	<b>100</b>
<b>1978</b>									
Mise en valeur et développement agri- cole .....	18 002	9 518	10 740	31 120	275	2 536	4 650	76 841	45,92
(Dont PAP n° 7) .....	3 751	4 500	10 000	4 230	»	»	»	22 481	13,43
Tourisme .....	1 801	2 680	100	220	100	»	6 647	11 548	6,90
Industrialisation .....	170	799	100	»	200	»	50 147	51 416	30,72
Infrastructure économique .....	»	»	1 800	»	2 400	500	»	4 700	2,81
Urbanisme et habitat .....	653	»	4 390	»	»	»	1 700	6 743	4,03
Etudes et divers .....	125	350	1 170	160	25	3 184	6 596	11 610	6,94
Action socio-culturelle .....	»	»	»	»	»	150	»	150	0,09
Equipement administratif .....	»	»	»	»	»	1 840	»	1 840	1,10
Réserve (y compris report réserve 1977 non utilisée) .....	»	300	»	»	»	»	2 200	2 500	1,49
<b>Total général .....</b>	<b>20 751</b>	<b>13 647</b>	<b>18 300</b>	<b>31 500</b>	<b>3 000</b>	<b>8 210</b>	<b>71 940</b>	<b>167 348</b>	<b>100</b>

Prévisions pour 1979.

	En francs.
Aide à la garantie du prix du sucre et aide sociale aux petits planteurs .....	39 576 000
Participation au financement des Plans de modernisation de la culture de la canne (Réunion et Guadeloupe) .....	8 000 000
Participation au financement du PAP n° 7 .....	39 200 000
Primes d'équipement et d'emploi non déconcentrées .....	32 000 000
Prises de participation pour le compte de l'Etat et primes de risque en faveur des sociétés de développement régional .....	4 000 000
Autres opérations liées à des décisions gouvernementales ou intéressant l'ensemble des Départements d'Outre-Mer .....	19 300 000

## ANNEXE V

### EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT ET DES TRANSFERTS PUBLICS DANS LES TROIS PRINCIPAUX DOM.

#### 1. Evolution du produit intérieur brut en millions de francs courants.

	1970	1971	1972	1973	1974 (1)	1975 (1)	1976 (1)	1977 (1)	Variation 1970-1977
<i>Guadeloupe.</i>									
Montants .....	1 578	1 777	1 898	2 272	2 603	3 142	3 439	3 888	+ 2 310
Taux de croissance (en pourcentage).	»	+ 12,6	+ 6,8	+ 19,7	+ 14,6	+ 20,7	+ 9,4	+ 13,1	+ 146,4
<i>Martinique.</i>									
Montants .....	1 730	1 970	2 234	2 666	3 398	3 760	4 527	5 265	+ 3 535
Taux de croissance (en pourcentage).	»	+ 13,9	+ 13,4	+ 19,3	+ 27,4	+ 10,7	+ 21,4	+ 16,3	+ 204,3
<i>Réunion.</i>									
Montants .....	2 359	2 683	3 285	3 586	4 147	5 004	6 043	6 837	+ 4 478
Taux de croissance (en pourcentage).	»	+ 13,7	+ 18,7	+ 12,6	+ 21,2	+ 15,1	+ 20,8	+ 13,1	+ 189,8

(1) Chiffres provisoires.

#### 2. Evolution des transferts publics et des exportations en millions de francs courants

	1970	1976	VARIATION 1970-1976 (multiplication par).
<i>Transferts publics.</i>			
Guadeloupe .....	413	1 271	3,1
Martinique .....	564	1 405	2,5
Réunion .....	685	2 017	2,9
<b>Total .....</b>	<b>1 662</b>	<b>4 693</b>	<b>2,8</b>
<i>Exportations.</i>			
Guadeloupe .....	209	429	2,1
Martinique .....	167	594	3,6
Réunion .....	282	450	1,6
<b>Total .....</b>	<b>658</b>	<b>1 473</b>	<b>2,2</b>